

DÉFENSE DE LA LANGUE FRANÇAISE

8, rue Roquépine, 75008 PARIS,
tél. 01 42 65 08 87, télécopie : 01 40 06 04 46.

1

N° 192

Avril - mai - juin 1999

SOMMAIRE

LE PRIX RICHELIEU. Jean DUTOURD	2
LE FRANÇAIS DANS LE MONDE	
Langue et culture dans la nouvelle Constitution suisse.	
Étienne BOURGNON	4
Deux siècles de littérature d'expression française en Égypte.	
Élisabeth de LEPARDA	6
Le français entre marteau et enclume. Philippe LALANNE-BERDOUTICQ	8
Charte olympique et langue française. Hervé LAVENIR de BUFFON.....	12
Israël et la Francophonie. Alain PIERRET	14
Les brèves. Jean-Pol CAPUT	19
LE FRANÇAIS EN FRANCE	
Vocabulaire :	
L'Académie gardienne de la langue.	21
Mots nouveaux.	22
Tirer dans le bon sens. Jean FENECH	23
Peau de balle, balai d' crin... Pierre DELAVEAU	24
Volte-face. Jacques PÉPIN	26
Cadavre. Bernie de TOURS	28
Extraits de <i>La Lettre</i> du CSA.	28
Agriculture. Patrice LOUIS	29
Style et grammaire :	
La déconcertante ambigüité de <i>ch</i> . Joseph SANS	30
Un pluriel bien singulier. Philippe LASSERRE	33
De « Saint » en « saint ». Jean-Pierre COLIGNON	34
« Fluctuat nec mergitur. » Jean TRIBOUILLARD	38
Le saviez-vous ?	39
Humeur/humour :	
Les dictionnaires. Christian HERSAN	43
Le martyr du français. François THOUVENIN	44
Indulgence non plénière. Jean-Pierre COLIGNON	48
Pourquoi faire simple ? Madeleine ROUSSEL	49
Beau spectacle ! Janet RAFFAILLAC	49
Oscar du charabia.	50
Agir ? :	
Féminin... masculin... Armand HADRIA	51
Pour l'exemption culturelle. Jean CLUZEL	52
La langue française pour un écrivain : Jorge Luis BORGES	56
NOUVELLES PUBLICATIONS. Claudie BEAUJEU, Guillemette MOUREN-VERRET et Jean-Pol CAPUT	57
VIE DE L'ASSOCIATION	I à XXII
Nos prochaines réunions parisiennes	XX

Directrice de la publication : Guillemette Mouren-Verret

Paul Koch Imprimeur - 94130 NOGENT-SUR-MARNE, TÉL. 01 48 76 09 55 - DÉPÔT LÉGAL P - 1999 - 2

Revue trimestrielle

CPPAP n° 0303 G 59842

Dépôt légal n° 8

LE PRIX RICHELIEU

Notre prix Richelieu 1998 récompensait un journaliste de télévision. Voici l'allocution prononcée par notre président, le 17 mars 1999, lors de la réception organisée à l'Institut pour la remise de ce prix.

Il y a tant de motifs d'attribuer notre prix à Franz-Olivier Giesbert que l'on est étonné qu'il ne l'ait pas déjà eu, et même deux ou trois fois. La raison est que ce prix va à un homme qui parle et non à un homme qui écrit. Nous attendions que Franz-Olivier Giesbert eût l'occasion de montrer à la radio ou à la télévision que son ramage n'était pas indigne de son stylographe. Il était écrivain, il était journaliste, et même il était le capitaine du plus grand porte-avions de la presse française, mais savait-il s'exprimer avec son gosier ? Je veux dire par là : était-il capable de s'adresser longuement à un micro ou à une caméra en utilisant la langue française comme on s'en servait au temps où il n'y avait pas de micro ni de caméra pour vous encourager au charabia ?

Eh bien oui ! Il en était capable, et il n'a pas choisi la voie la plus aisée pour le prouver en succédant à un homme qui avait autant de fantaisie que de talent et qui le montrait de façon éclatante dans tous les genres, à savoir Jean-Edern Hallier ; et en animant l'émission « Le Gai Savoir », qui en dépit de son beau titre nietzschéen est une chose terrible. D'abord parce qu'il est beaucoup plus difficile de poser des questions que d'y répondre et que c'est là le rôle de Franz-Olivier Giesbert, qui remplit les fonctions d'une espèce de Socrate et qui cherche à accoucher la vérité de ses interlocuteurs. En second lieu parce que ceux-ci, la plupart du temps, ont publié des livres ou sont des hommes de lettres à part entière, c'est-à-dire des gens qui écrivent incorrectement et dont les discours, quand ils parlent, sont pleins de mots affreux et de fautes de français. Franz-Olivier Giesbert passe comme une salamandre au milieu du jargon et des

idées reçues de l'intelligentsia parisienne sans paraître en être contaminé. Il a la curiosité, la naïveté, la bienveillance des bons lecteurs et il est assez écrivain, assez artiste lui-même pour être heureux et non jaloux quand, par hasard, il lui tombe un bon livre sous la main.



Je pense que dans une trentaine d'années, lorsque Franz-Olivier Giesbert sera devenu très fameux et qu'il aura accumulé toutes sortes de distinctions sur sa tête chenue, nous serons enchantés de lui avoir offert le laurier, honorable entre tous, de Défense de la langue française.

Jean DUTOURD
de l'Académie française

Si vous souhaitez que nous adressions ce numéro de *DLF* à l'un ou l'autre de vos amis, il vous suffit de remplir le bulletin ci-dessous et de l'envoyer à DLF, 8, rue Roquépine, 75008 Paris.

M.
propose à Défense de la langue française d'envoyer gratuitement le présent numéro à :

M. ou Mme

Adresse :

.....

M. ou Mme

Adresse :

.....

LE FRANÇAIS DANS LE MONDE

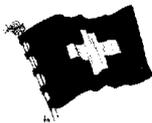
LANGUES ET CULTURE DANS LA NOUVELLE CONSTITUTION SUISSE*

Le peuple suisse a approuvé par référendum, le 18 avril 1999, la mise à jour de la Constitution fédérale. Celle qui était en vigueur jusqu'alors datait du 29 mai 1874 et avait fait l'objet de 140 révisions partielles, rendant sa lecture difficile.

La nouvelle loi fondamentale de la Confédération suisse contient cinq dispositions relatives à la langue et à la culture. Il y a d'abord l'article 4, stipulant que les langues nationales sont l'allemand, le français, l'italien et le romanche. Puis, au chapitre des droits fondamentaux, l'article 18 précise que la liberté de la langue est garantie. On se souvient du débat animé qui eut lieu naguère aux Chambres fédérales quant aux difficultés de concilier le principe de liberté de la langue et celui de la territorialité (voir *DLF* n° 180, p. 43 à 48). Dans la Constitution du 18 avril 1999, on a renoncé à mettre ces deux principes en concurrence sur le plan national. L'article 70 laisse en effet aux cantons le soin de déterminer leurs langues officielles et de fixer la répartition territoriale de ces langues.

Voici la teneur de cette disposition :

1. Les langues officielles de la Confédération sont l'allemand, le français et l'italien. Le romanche est aussi langue officielle pour les rapports que la Confédération entretient avec les personnes de langue romanche.
2. Les cantons déterminent leurs langues officielles. Afin de préserver l'harmonie entre les communautés linguistiques, ils veillent à la répartition territoriale traditionnelle des langues et prennent en considération les minorités linguistiques autochtones.



3. La Confédération et les cantons encouragent la compréhension et les échanges entre les communautés linguistiques.

4. La Confédération soutient les cantons plurilingues dans l'exécution de leurs tâches particulières.

5. La Confédération soutient les mesures prises par les cantons des Grisons et du Tessin pour sauvegarder et promouvoir le romanche et l'italien.

Aux termes de l'article 69, la culture est – comme jusqu'ici – du ressort des cantons, mais la Confédération peut promouvoir les activités culturelles présentant un intérêt national ; elle peut aussi encourager l'expression artistique et musicale, notamment en soutenant la formation. Elle doit, ce faisant, tenir compte de la diversité culturelle et linguistique du pays.

Enfin, l'article 71 confirme la compétence de la Confédération dans le domaine du cinéma. L'État fédéral peut « promouvoir la production cinématographique suisse ainsi que la culture cinématographique », il peut également encourager une offre d'œuvres cinématographiques variée et de qualité.

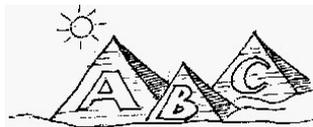
Du point de vue des cantons francophones, ces diverses dispositions constitutionnelles ne comportent aucun désavantage, bien au contraire.

Étienne Bourgnon

Cercle François-Seydoux

* Elle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2000.

Cadeau de bienvenue !
À tout nouvel adhérent sera offert un
abonnement d'un an,
pour la personne de son choix.



DEUX SIÈCLES DE LITTÉRATURE D'EXPRESSION FRANÇAISE EN ÉGYPTÉ

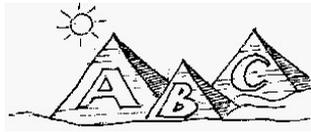
Voici le résumé - trop bref, hélas ! - de la conférence faite par le professeur Jean-Jacques Luthi, de l'Académie des sciences d'outre-mer, lors du petit déjeuner-débat du samedi 6 février dernier.*

Entré en Égypte avec les canons de Bonaparte, le français ne devient vraiment langue d'échange qu'avec l'ouverture du canal de Suez en 1869.

Dans le sillage de l'expédition d'Égypte, nombreux sont les militaires, ingénieurs, enseignants, médecins, hommes de loi et administrateurs, italiens, grecs et français en particulier, qui viennent mettre leur savoir-faire au service du pays, attirés par d'intéressantes perspectives économiques. Alors que l'Italie se voit affaiblie par ses dissensions internes et que la Grèce se préoccupe de son indépendance nouvellement acquise, la France prestigieuse de l'Empire et de la Restauration affirme sa position économique, politique et culturelle sur les rives du Nil et le français devient la langue d'échange entre les diverses colonies établies sur le territoire égyptien, de même qu'elle devient langue d'échange entre les étrangers et les Égyptiens, citadins et bourgeois, obligés de traiter avec ceux qui occupent les postes importants dans l'administration, l'enseignement, l'industrie et le commerce.

L'enracinement du français en Égypte se fait au travers des institutions : enseignement (des dizaines d'écoles religieuses puis laïques s'implantent jusque dans les années trente : elles regrouperont jusqu'à 50 000 étudiants et 2 000 enseignants en 1937), justice (les tribunaux mixtes, fondés en 1876 pour assurer aux étrangers une justice plus équitable que celle des tribunaux religieux locaux ou consulaires, et l'École française de droit, dont sortirent des centaines de juristes, contribuent à l'expansion du français mais aussi à la modernisation de la justice locale) ; sociétés culturelles (dans la lignée de l'Institut d'Égypte fondé par Bonaparte en 1798, on peut citer, entre 1859 et 1880, la Société royale de géographie d'Égypte, l'Institut français d'archéologie orientale où s'illustra Maspéro, l'Opéra du Caire et l'Institut égyptien, reflet de l'Institut de France). La presse enfin, puisque la presse francophone débute dès l'expédition d'Égypte avec deux périodiques. Au milieu des petites feuilles et autres journaux du XIX^e siècle, un seul fait date : *Le Bosphore égyptien*** qui obtient l'unanimité des autochtones et des étrangers en exigeant l'évacuation des troupes britanniques. Avec le perfectionnement des rotatives, l'extension de la publicité et la rapidité de l'information, la presse revêt un nouveau visage dès 1920. En 1947, sont publiés 54 périodiques français.

Et les lettres ? On peut recenser en Égypte plus de 500 auteurs d'expression française, édités à compte d'auteur. Les poètes suivent les mouvements de la poésie



française. Ils sont post-romantiques ou post-parnassiens. On est romantique en Égypte jusqu'après la première guerre mondiale. Henri Thuile, par exemple.

Avec Ahmed Rassim et Jeanne Arcache, les thèmes nationaux et folkloriques, d'abord dédaignés, viennent concurrencer l'exotisme de mauvais aloi (*neiges et marquises poudrées*) que d'aucuns ont voulu cultiver. Le Surréalisme est lancé à grand fracas au Caire par Georges Henein, qui libère la poésie de ses anciens carcans et tente simultanément de montrer ce que peut être l'art surréaliste, représenté par Ramsès Younan, Fouad Kamel et Kamel al Telmissany. À ce mouvement littéraire participe également Joyce Mansour.

Côté prose, l'Égypte a ses conteurs folkloriques tel Yacoub Artin, puis ses romanciers qui décrivent la vie provinciale (Jehan d'Ivray, entre 1880 et 1920), les mœurs (Nya Salima, qui dénonce la répudiation), et les problèmes sociaux (*La Maison, Les Fainéants, Mendiants* d'Albert Cossery), jusqu'à Andrée Chedid, qui décrit minutieusement l'âme égyptienne dans *Le 6^e Jour, Nefertiti, L'Étroite Peau*. D'entrée de jeu, les romanciers savent qu'ils trouveront dans leur pays même des thèmes originaux.

Parmi les prosateurs, on compte également des critiques littéraires et artistiques, des historiens et sociologues dont les œuvres font référence : Georges Cattai sur Proust, Raymond Francis sur la pensée arabe, Boutros Boutros-Ghali sur les problèmes africains, ou Anouar Abdel Malek sur la société égyptienne. En philosophie, on remarque les penseurs Roger Godel et Georges Georgiadès.

Le théâtre reste le parent pauvre de la littérature francophone d'Égypte parce que l'Oriental n'est guère porté sur ce mode d'expression.

Depuis 1956, la littérature d'expression française est tenue en suspicion, elle garde un relent d'impérialisme. Néanmoins l'Égypte, en signant son adhésion à l'Agence de coopération culturelle et technique en 1983, a rejoint la grande famille francophone et la francophonie égyptienne reste une source d'enrichissement culturel incomparable.

Élisabeth de LESPADA

NDLR : *Le professeur Jean-Jacques Luthi, qui a fait don à la bibliothèque Sainte-Geneviève de plus de 400 ouvrages d'écrivains égyptiens d'expression française en Égypte, vient de publier La Vie quotidienne en Égypte au temps des khédives (L'Harmattan, collection « Comprendre le Moyen-Orient », 156 p., 130 F).*

* Le texte intégral de cette conférence est disponible sur demande à notre secrétariat, 8, rue Roquépine, 75008 Paris (contre 10 F).

** Voir « Le Bosphore égyptien », *DLF* numéro 191, p. 16.

LE FRANÇAIS ENTRE MARTEAU ET ENCLUME

Le sénateur Jacques Legendre, grand défenseur de la langue française, toujours prêt à intervenir pour soutenir notre cause, nous a adressé le rapport sur la « Diversification linguistique » qu'il a fait adopter à l'unanimité par le Conseil de l'Europe du 16 juillet 1998. Mais notre administrateur Philippe Lalanne-Berdouticq, l'analysant avec attention, nous avertit ici des dangers sous-jacents de ce rapport. Le dossier complet (25 pages) est disponible au secrétariat de DLF (contre 25 F).

Une nouvelle tactique se fait jour dans les discussions entre « Européens ». Elle consiste à, d'emblée, céder l'essentiel à l'interlocuteur, dans l'illusion qu'on puisse, au cours d'une phase ultérieure, récolter quelques miettes.

Seconde innovation dialectique : borner son regard à un seul front. En ignorant tout danger venu d'ailleurs, vous serez sûrs de laisser d'autres forces occuper le terrain jusqu'à l'encercllement de vos positions.

Tel est le spectacle offert dans le document 8173 du *Council of Europe / Conseil de l'Europe (sic)* par les négociateurs français du « projet de recommandation » sur la diversification linguistique adopté à l'unanimité le 25 juin 1998. La commission intéressée était présidée, simple hasard sans doute, par un Britannique, *lord* de son état.

Deux écueils jumeaux et mortels pour notre langue affleurent, comme ceux de Charybde et Scylla, à chaque page du document, sous la bouillie d'une phraséologie béate.

Premier péril : en vingt pages serrées, le dogme de l'instant présent est asséné à six reprises, à savoir que l'anglais est le langage international de communication. Parfait. Alors, tout étant dit, à quoi bon continuer ? Que reste-t-il à débattre ? Des modalités, paraît-il, de la petite place qu'on pourrait accorder dans l'enseignement, en troisième, quatrième ou cinquième position, à un fouillis de langues apparemment mineures, dont la nôtre. Merci.

De là se profile le deuxième piège : celui des prétendues langues régionales ou locales.

Car, si le but avoué du rapport est d'encourager le développement d'une compétence satisfaisante dans au moins deux langues européennes

ou mondiales (procède-t-on par simple « encouragement » ou par injonction quand l'Europe légifère sur la date de la chasse à la palombe ou sur le degré de cuisson des fromages ?), il n'est à aucun moment précisé qu'il s'agit de langues **nationales** européennes. Au contraire. Dès la septième ligne sont évoquées les langues régionales.

Autrement dit, on vise à promouvoir dans les écoles françaises ou autres l'apprentissage de deux langues étrangères, mais l'une pourra être le gallois et l'autre le japonais. Bravo pour la compréhension mutuelle des Européens. Celle-ci se trouvera ramenée au simple niveau régional, dans le mépris délibéré des unités nationales. Voir l'article 8, alinéa ii, invitant à développer les accords de coopération linguistique entre régions frontalières. Traduisez : orientons les Alsaciens vers l'allemand de Stuttgart et les Roussillonnais vers le catalan de Barcelone. Il suffisait d'y penser.

D'ailleurs, dans la page 19 consacrée au « modèle opérationnel » de l'apprentissage linguistique débouchant sur un *portfolio européen des langues (sic)*, on énumère les idiomes pour lesquels ce travail d'apprentissage linguistique a été entrepris. Il y en a 19. Le sacro-saint ordre alphabétique relègue le français en huitième position, loin derrière le basque et le catalan, juste avant le galicien (rameau de l'espagnol prononcé à la portugaise) et le gallois...

Mieux. La page 13 commence par expliquer benoîtement que « le bilinguisme est un facteur de tolérance dans les régions ou quartiers d'immigration » et poursuit : « Tout immigré devrait pouvoir continuer l'apprentissage de sa langue d'origine. » Nous y voilà. Renonçons aux dernières chances d'intégration par l'école.

Dès lors, la manœuvre est claire. Elle consiste à feindre de diversifier pour mieux niveler. Niveler sous le rouleau compresseur d'une seule langue. Celle à laquelle on a commencé par décerner la palme de langue de communication. Tant pis pour les autres. Elles seront bonnes à épuiser leurs derniers feux en vaines rivalités attisées par le renfort des dialectes et patois.

Le tour sera joué en appelant à la rescousse l'argument massue des frais de traduction. En 1950, au Conseil de l'Europe encore nouveau-né,

les représentants de la France ayant laissé tomber avec une inconscience phénoménale la proposition du ministre allemand des Affaires étrangères von Brentano de référencer le français comme la langue des institutions européennes à venir, une égalité factice fut proclamée en faveur de chaque langue nationale des États membres.

Pour l'Europe des Six : 4 langues, soit 12 couples de langues. Pour l'Europe des Neuf : 7 langues, soit 42 couples de langues, etc., en attendant une Europe à 20 membres et 15 langues nationales, soit 210 couples de langues.

Or, dès aujourd'hui, les coûts de traduction et interprétation se montent au tiers des dépenses budgétaires de l'Union. Continuons dans la même direction. Ajoutons au total les langues dites régionales, pour lesquelles leurs zélateurs ne manqueront pas de réclamer l'égalité de traitement. Le point de saturation, autrement dit de paralysie complète, sera très vite atteint.

Alors le capitaine du bateau ivre sortira obligeamment de sa poche la recette salvatrice, celle qui allégera miraculeusement le budget et permettra à tous de s'entendre à moindres frais : l'américain, langue de l'Europe. Celle pour qui déjà nombre de scientifiques renient la leur.

Le troisième danger, poison insidieux, agira à l'intérieur même de notre langage. Grâce aux réseaux informatiques trop longtemps négligés chez nous et pratiquement accaparés par une seule puissance et un seul mode d'expression, une contamination sournoise, quotidienne, par un sous-anglais de base, approximatif et fugace, gagnera le français, faussera sa rigueur et sa précision, se substituera à nos vocables d'origine et se doublera, dans telle ou telle zone, d'une complaisance systématique pour les déformations de notre parler.

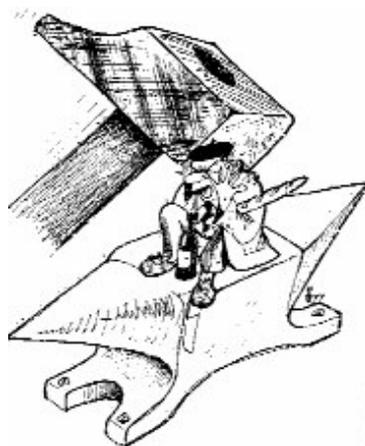
Témoin le département de la Réunion, où un professeur d'université déclara publiquement sur les ondes de RFO que l'on « faisait la part trop belle à la culture française ».

Moyennant quoi on y fabriqua en quelques mois, par les soins d'universitaires gauchistes, une *lang créol* que l'on cherche à imposer comme *lang rézional (sic)* au programme de l'École normale d'instituteurs, pour en faire une UV à la faculté. Il ne reste plus qu'à

introniser dans les banlieues de la métropole le *céfran* à base d'inversions, d'argot et de borborygmes d'internet.

La boucle sera bouclée. Le fervent de la langue française, comme un pendu la corde au cou, se jettera-t-il lui-même dans le vide ? Ou, tel l'oiseau fasciné par le prédateur, se laissera-t-il dévorer ? Il a tout pour résister, rompre ses liens, reprendre sa foi en cette langue qui est une part essentielle de nous-mêmes.

Combattre sur deux fronts est l'honneur de l'homme. Écarter du français l'enclume et le marteau n'exige qu'une chose : y croire. Et le vouloir. En mille ans de croissance, depuis les premiers Capétiens, le français n'a-t-il pas fait ses preuves ? Décomplexons-nous, comme les Français du *xvi^e* siècle surent le faire face à un italien qui semblait alors irrésistible.



Rejetons les mesures suicidaires par lesquelles d'aucuns prétendent nous ligoter. Croire en la langue française est l'alpha et l'oméga de son salut. Y croire et l'illustrer dans tous les domaines de la création d'aujourd'hui – et de demain.

Élaborons en coopération avec les hispanophones, les germanophones, les lusophones une contre-offensive selon deux axes : création de centres de documentation scientifique et de réseaux informatiques **réellement plurilingues**, et élargissement de l'audience du français par l'enseignement de deux langues étrangères **européennes nationales** dans les écoles de chaque pays d'Europe.

Il n'est que temps.

Philippe LALANNE-BERDOUSICQ

Cercle François-Seydoux

CHARTE OLYMPIQUE ET LANGUE FRANÇAISE

En tant que président du Centre d'études et d'action européennes, M. Hervé Lavenir de Buffon, aujourd'hui administrateur de DLF, avait écrit, le 27 février 1999, à M. Juan Antonio Samaranch. Nous sommes heureux de publier sa lettre et la réponse du président du Comité international olympique, datée du 5 mars 1999.

Monsieur le Président,

Un certain nombre de correspondants, qui sont loin d'être tous francophones d'origine, m'ont fait part de leur surprise, voire de leur mécontentement, en constatant, m'écrivent-ils, que le Comité international olympique ne respecterait pas les dispositions de sa charte, quant à l'emploi de la langue française.

D'un point de vue européen nous sommes très soucieux, en effet, de rappeler que l'anglais n'est pas la seule langue internationale. Le français, ne serait-ce qu'au regard de l'Organisation des Nations unies, est juridiquement l'égal de l'anglais, lequel est, maintenant, beaucoup plus américain qu'euro péen, et n'est pas qualifié, nous semble-t-il, pour devenir la langue véhiculaire de l'Europe.

Je souhaiterais donc pouvoir répondre à mes correspondants en toute connaissance de cause, et c'est pourquoi je me permets de m'adresser à vous, pour vous demander ce qu'il en est exactement quant à l'usage du français par le Comité international olympique, et quelle est la règle sur l'emploi des langues.

En prenant la liberté de vous remercier dès maintenant de la suite que vous auriez l'obligeance de donner à ma démarche, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Hervé LAVENIR DE BUFFON

Cher Monsieur,

Votre courrier en date du 27 février dernier m'est bien parvenu et je vous en remercie.

La règle 27 de la Charte olympique stipule que :

- « 1. Les langues officielles du C.I.O. sont le français et l'anglais.*
- 2. À toutes les sessions du C.I.O., la traduction simultanée doit aussi être fournie en allemand, en espagnol, en russe et en arabe.*
- 3. En cas de divergence entre les textes français et anglais de la Charte olympique et de tout autre document du C.I.O., le texte français fera foi sauf disposition expresse écrite contraire. »*

Par ailleurs, je crois avoir démontré personnellement, à travers le monde, l'utilisation que je fais de la langue française dans mes fonctions officielles. Le Mouvement olympique est certainement celui qui regroupe le plus de francophones provenant de pays dont la langue française n'est pas la langue officielle.

Nous avons en outre organisé, en 1997, au Musée olympique de Lausanne, une dictée sur l'Olympisme dirigée par Monsieur Bernard Pivot et relayée par télévision dans tous les pays francophones.

Lors des cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux olympiques, la langue du fondateur du Comité international olympique, le baron Pierre de Coubertin, est également utilisée. C'est même en français que j'ai commencé mon discours lors de la cérémonie de clôture des XVIII^{es} Jeux olympiques d'hiver à Nagano, Japon.

Pour conclure, je tiens à préciser que la langue française restera comme langue de travail privilégiée au sein du Comité international olympique.

Je vous prie de croire, cher Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

Juan Antonio SAMARANCH

ISRAËL ET LA FRANCOPHONIE

Il serait séduisant d'imaginer que les premiers mots de français prononcés à Jérusalem le furent voici tout juste 900 ans. Perpétrés par les croisés, les massacres d'infidèles, musulmans et juifs confondus ont laissé un tel souvenir qu'il paraît toutefois préférable d'oublier cette première tentative de pénétration de notre langue en Terre sainte. Au demeurant, avec la disparition du royaume franc, elle resta sans lendemain.

Plus significatif en la matière fut le rapprochement opéré entre François I^{er} et Soliman le Magnifique en vue de contrer les ambitions hégémoniques de Charles Quint. Il devait conduire à la conclusion des premières *Capitulations*, ces conventions diplomatiques qui accordaient protection aux étrangers dans l'Empire ottoman. Dès 1635, un consulat est ouvert à Jérusalem. Il a charge de veiller sur la sécurité des minorités chrétiennes et des pèlerins. La France peut se prévaloir d'être la première nation chrétienne « protectrice des Lieux saints ». Elle s'emploiera par la suite à étendre l'influence de ses congrégations catholiques, ce que facilite sa participation à la guerre contre la Russie en Crimée, confortant jusqu'au début de ce siècle les droits et privilèges consentis au cours des précédents. *L'Annuaire de l'Église catholique en Terre sainte* que publient les pères franciscains italiens de la Custodie à Jérusalem, dont la dernière édition vient de sortir, est toujours rédigé en français.

Dans le même temps, l'Alliance israélite universelle (AIU), créée à Paris en 1860, fondait dix ans plus tard près de Jaffa un premier établissement technique, l'école d'agriculture de *Mikve Israel*, avant d'ouvrir des lycées d'enseignement général à Jérusalem, Haïfa, Tel Aviv où, pour quatre mille élèves aujourd'hui, le français occupe une place privilégiée.

Ainsi, par le canal des institutions confessionnelles – les établissements catholiques furent tenus par le gouvernement à l'écart des débats



qui agitaient alors les Français et conduisirent à la loi de séparation de l'Église et de l'État – le français, à la veille de la Grande Guerre, était devenu en Palestine le principal véhicule étranger de communication.

D'un autre côté, alors que venait de naître en Europe occidentale un mouvement sioniste structuré, les convulsions périodiques de l'antisémitisme en Russie et une évolution idéologique dans laquelle se reconnaissaient de nombreux intellectuels juifs de l'Empire tsariste provoquèrent une importante *aliya* (montée) vers la Palestine de gens de haut niveau culturel. La poussée du nazisme en Europe centrale amena un nouveau flot d'immigrants pour qui le français était aussi langue d'élévation sociale et de culture.

La création de l'État d'Israël en 1948 conduit à une explosion démographique prenant son origine, pour d'évidentes raisons, d'abord en Europe. Survivants de l'holocauste rejoints par des Juifs formés dans les écoles officielles françaises et celles de l'AIU, répandues de l'Atlantique à la Caspienne en passant par la Méditerranée du Nord comme du Sud, viennent renforcer les rangs des francophones. Si l'apport roumain, salonicien, égyptien et surtout marocain est considérable, celui de la France demeure, quantitativement au moins, négligeable. Alsace, région parisienne et Algérie en ont fourni les principaux contingents.

Depuis 1948, le français n'est plus seulement support de communication et de culture. Il est devenu un enjeu politique. Pendant près de vingt ans, la qualité et la profondeur des relations nouées entre les deux États ont incontestablement joué en sa faveur. Il était langue diplomatique. Les forces armées, dont on sait la place qu'elles tiennent dans un pays qui, non sans quelques raisons, s'estime menacé, envoient leurs meilleurs officiers dans nos écoles de guerre. Des centres culturels voient le jour un peu partout.

Le retournement de notre politique au moment de la guerre des Six Jours, un embargo sur les ventes d'armes qui pénalise avant tout Israël, les propos du général De Gaulle sur le peuple juif, « peuple d'élite, sûr



de lui et dominateur », vont mettre un terme à cet âge d'or. Plusieurs centres culturels ferment. Avec l'arrivée de l'aide militaire et financière des États-Unis, l'anglais va progressivement s'affirmer dans les milieux officiels comme à l'université (à Beershéva, le français n'est plus enseigné depuis 1991). Coïncidence malheureuse, la disparition de l'émission « Apostrophes », diffusée à une heure de grande écoute, est tristement ressentie dans les familles de l'élite intellectuelle qui, réunies pour la soirée du *chabbat*, prenaient plaisir à la suivre. De leur côté, les crédits d'action culturelle attribués par le Quai d'Orsay diminuent ; priorité est accordée aux pays d'Europe centrale et orientale.

L'attitude ambiguë de Paris envers les autorités de Jérusalem pendant la crise du Golfe – la multiplication des rencontres avec Yasser Arafat correspondant à une mise en quarantaine de l'État juif – et l'arrivée massive de nouveaux immigrants russes (750 000 depuis dix ans) ont contribué à affaiblir un peu plus encore nos positions. La presse locale de langue française n'a jamais réussi à véritablement percer. Avant le développement de la retransmission satellitaire, les seuls programmes français de télévision pouvant être captés en Israël étaient ceux de la chaîne publique jordanienne. Tandis que la radio réduit sensiblement ses programmes pour faire place au russe, voire à l'amharique, le livre français, même jugé – à juste titre – trop cher, se maintient encore à un rang honorable.

En fait, la menace qui pèse aujourd'hui sur le français en Israël vient de l'évolution que l'on voit se dessiner dans les institutions mêmes de la francophonie. Déjà, au Sommet de Québec en 1987, les participants avaient adopté une résolution condamnant l'État juif pour son attitude à l'égard des Palestiniens. En mars 1989, Alain Decaux, ministre chargé de ce dossier, participe à l'assemblée constitutive de l'association Francophonie et judaïsme ; mais en Israël, six mois plus tard, il se dérobe lorsque lui est posée, à diverses reprises, la question de l'invitation d'Israël aux rencontres des pays ayant le français en



partage. En mars 1993, à l'occasion d'une conférence littéraire donnée à l'Institut français de Tel Aviv par M. Shimon Pérès, l'éventualité de cette adhésion est soulevée par plusieurs participants.

Un sondage Gallup évalue alors la population francophone d'Israël à 22 % de l'ensemble, soit plus d'un million de personnes ; 28 % ont le français comme idiome maternel et 72 % l'ont appris en tant que langue étrangère⁽¹⁾. Toutefois, un nombre appréciable n'a de notre langue qu'une connaissance très partielle. Enfin, à l'automne 1994, s'ouvrent à Tel Aviv des « assises de la Francophonie » que Jacques Toubon, ministre de la Culture et de la Francophonie, clôt en mars 1995. La voie paraissait ouverte pour une participation israélienne au sixième Sommet tenu à Cotonou en décembre 1995.

Israël n'y fut pas convié. Il ne l'a pas été davantage en novembre 1997 à la conférence de Hanoï : le Liban avait mis son veto. L'occupation d'une partie du territoire méridional du pays du Cèdre est certes inacceptable. La France, à qui le Liban doit tant, à commencer par sa propre existence, laissa faire. D'un autre côté, on cherche toujours à attirer une Algérie en proie à une guerre civile atroce et dont le gouvernement entend éradiquer le français de son enseignement.

De fait, élu secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, M. Boutros Boutros-Ghali admet que celle-ci est « de plus en plus politique, de moins en moins culturelle »⁽²⁾. Propos qu'il a confirmés dans une interview récente : il souligne « l'attente de la part des États membres [...] de voir la francophonie s'engager dans une solidarité politique et une diplomatie active. L'attente, aussi, de la voir s'exprimer sur les conflits que certains d'entre eux traversent. Bref, la francophonie est devenue une véritable instance de concertation politique »⁽³⁾. Israël ne devrait pas être invité à Moncton, lieu du prochain sommet⁽⁴⁾. Or, les Acadiens ne sont pas empêtrés dans nos contradictions politiques au Proche-Orient. S'ils n'ont pas oublié la belle leçon de courage donnée il y a trois siècles par leurs ancêtres, au péril même de leur vie, pour sauvegarder l'héritage linguistique et



culturel reçu des pionniers venus des provinces françaises, sauront-ils prendre le risque d'adresser aux Israéliens l'invitation attendue, avant qu'il ne soit trop tard ? Bientôt, ces derniers pourraient n'être plus intéressés. Aux élections législatives de novembre 1988, on dénombreait quarante députés francophones sur un total de cent vingt, chiffre exceptionnel pour un pays qui n'a pas été colonisé par la France ou n'en est pas limitrophe. Au moment de mettre sous presse, il est trop tôt pour connaître les parlementaires parlant français qui ont été élus à la Knesset le 17 mai. Probablement moins nombreux que par le passé*, on sait néanmoins que s'y retrouvent des personnalités de premier plan, comme MM. Pérès, David Lévy, Dan Méridor, Yossi Beilin, qui pourraient bien figurer dans le gouvernement de M. Barak.

On connaît l'aphorisme selon lequel la guerre est une entreprise trop sérieuse pour être confiée aux seuls militaires. Faut-il laisser les politiques mettre la main sur la culture ? La francophonie, en tout cas, ne devrait, ne saurait devenir leur apanage.

Alain PIERRET

NDLR : Alain Pierret a été ambassadeur de France en Israël, de 1986 à 1991, auprès du royaume de Belgique, de 1991 à 1993, et près le Saint-Siège, de 1993 à 1995. Il vient de publier : *Ambassadeur en Israël* (Desclée de Brouwer, 1999, 480 p., 150 F, 22,87 euros).

(1) *Israël – État des lieux de la francophonie et perspectives de coopération culturelle*, rapport d'information n° 2081 de la Commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale enregistré le 8 juin 1995.

(2) À l'auteur, le 1^{er} avril 1998.

(3) *Le Monde*, 23 février 1999 : « L'an I de la francophonie ».

(4) À noter l'inclusion, pour la première fois, dans l'édition 1999 de *L'Année francophone internationale*, ouvrage publié par l'université Laval de Québec, d'une bonne étude sur la présence culturelle française en Israël.

* Renseignements pris auprès de l'Association France-Israël, ils ne seraient plus, en effet, que vingt ou vingt-deux.

LES BRÈVES... LES BRÈVES... LES BRÈVES...

- Le numéro de mars 1999 de **W + B*** est essentiellement consacré au fantastique : très intéressant.

* Place Saintelette 2, B - 1080 Bruxelles.

- Tandis que les deux derniers numéros de **Wallonie-France** témoignent de leur angoisse à propos du proche avenir de Bruxelles et de la Wallonie, **Le Point** du 27 mars 1999 (p. 26) nous apprend qu'un **accord de coopération linguistique et culturelle** a été signé entre ces régions et la France. Sous des apparences techniques, ce texte prend une réelle portée politique, importante pour les 4,3 millions de Belges francophones.

- Le numéro de décembre 1998 - mars 1999 d'**Universités**, publié par l'Agence universitaire de la francophonie, tout en insistant sur la place éminente qui sera donnée à la **jeunesse** lors du 8^e Sommet de Moncton (Canada), souligne (p. 33 et suiv.) la place restreinte laissée aux **femmes** dans « presque tous les domaines de la science ».

- Comme chaque année, la **Semaine de la francophonie** a été l'occasion d'un grand nombre de manifestations, parmi lesquelles on pourra citer : les interventions de la **Délégation générale à la langue française** (« Le français comme on l'aime », « Le Printemps des poètes », le Salon du livre — qui a mis le Québec et soixante-deux de ses auteurs à l'honneur). Le Cercle Richelieu-Senghor de Paris avait organisé un colloque au grand Salon de la Sorbonne, le 16 mars, en présence notamment de Boutros Boutros-Ghali, sur « Jeunesse et Francophonie — Économie, Culture, Nouvelles technologies ».

- **La Lettre d'information du ministère de la Culture** (n° 45, mars 1999) consacre tout un dossier à la fête de l'internet. Il y est question de renforcer la présence internationale de la France et de la

Francophonie par divers moyens ; on y apprend aussi que la Bibliothèque nationale de France diffuse, à partir de son site www.bnf.fr, depuis octobre 1997, 2 500 ouvrages en mode image, 300 titres en mode texte et 7 000 images fixes. Depuis octobre 1998, ces possibilités sont doublées et des ressources sonores sont introduites. Ce fonds s'appelle « Gallica ».

- **France-Louisiane*** de mars nous apprend que le congrès mondial acadien se tiendra en août 1999, en Louisiane.

* 17, avenue Reille, 75014 Paris.

- **La Mission laïque française** a créé la première école française de Sarajevo à la rentrée 1998. De son côté, le **Secours catholique** a ouvert, ce printemps, un centre de formation de moniteurs d'alphabétisation à Port-Louis (Île Maurice) qu'il dote de 80 000 F.

- Le **Conseil international de la langue française** a organisé un colloque le 14 mai à Saint-Cyr-en-Arthies (95), sur la question suivante : « Une politique mondiale de la langue française pour l'an 2000 ? ».

- À Strasbourg, du 8 au 10 juillet 1999, l'**Association française d'éducation comparée*** organise son XIII^e congrès international sur le thème : « Pluralité(s) des langues, pluralisme linguistique : quels enjeux pour les systèmes d'éducation et de formation ? »

* Elisabeth Regnault, congrès AFEC, université Louis-Pasteur, département des sciences de l'éducation, 7, rue de l'Université, 67000 Strasbourg, tél. : 03 38 52 80 87, téléc. : 03 88 52 80 95,

mél : elisabeth.regnault@lge.ulp.strasbg.fr

- L'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française a tenu, du 6 au 9 mai 1999, à Casablanca, ses 3^{es} **Journées de la presse franco-phone**. **La Gazette**, organe officiel de la presse francophone, publie, entre autres, dans son

LES BRÈVES... LES BRÈVES... LES BRÈVES...

numéro de janvier-février 1999, un fort intéressant article de Philippe de Saint Robert, membre du Haut Conseil de la Francophonie, intitulé « Pour une politique de la langue française ». Celui-ci est contraint — une fois encore — de revenir sur des tentatives de modification du français, sans qu'aucun francophone ait été consulté.

- Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, a ouvert, avec S.A.S. le prince Rainier de Monaco, la 1^{re} **conférence des ministres de l'Économie et des Finances de la Francophonie**, à Monaco, les 14 et 15 avril 1999. La préparation de cette manifestation avait été confiée à l'Agence intergouvernementale de la Francophonie. Il s'y est agi, notamment, de mieux répondre aux risques croissants de mondialisation en ce domaine. Une déclaration sur la construction d'un espace de coopération économique francophone a été adoptée en fin de session.

- Le **Salon international du livre et de la presse**, qui a eu lieu à **Genève** à la mi-avril, a connu un beau succès, puisque 120 000 personnes l'ont visité.

- Depuis de longues années, les quatre écoles privées du canton du Jura accueillent des **élèves suisses alémaniques** désireux d'approfondir leurs connaissances du français. Soucieuses de convaincre les Suisses germanophones que le Jura est toujours une région où il fait bon **apprendre le français**, elles ont édité en commun une plaquette décrivant les spécificités de chaque établissement.

- **M. Pierre-André Comte**, secrétaire général du Mouvement autonomiste jurassien, a donné le 16 mai, à **Aoste**, une conférence sur le fonctionnement de la démocratie suisse. Cette initiative s'inscrivait dans la préparation de la **Conférence des**

peuples de langue française, qui se tiendra dans cette ville au début du mois de juillet.

- « **Sauver les cinémas nationaux d'Europe** », tel est le titre du remarquable article de **Jack Lang**, dans *Le Monde* du 15 mai 1999. Démontrant que « C'est faute d'Europe culturelle que le monde entier risque d'être hollywoodien », il propose des solutions à prendre d'urgence.

- Le Festival international des francophonies en Limousin aura lieu du 23 septembre au 3 octobre 1999.

Tél. : 05 55 10 90 10, téléc. : 05 55 77 04 72.

- L'écrivain algérien francophone **Malek Chebel** vient de publier un *Traité du raffinement* (Payot, 1999, 360 p., 150 F).

- À Maurice, l'association **Caritas** a décidé de former des moniteurs pour sortir de nombreux **Créoles** de l'analphabétisme.

- Un **colloque international** sur la formation des **traducteurs spécialisés** se tiendra à **Rennes**, le 24 et le 25 septembre 1999.

Inscriptions auprès de Daniel Gouadec, CFTR/CRAIE, 6, avenue Gaston-Berger, 35043 Rennes cedex, tél. et téléc. : 02 99 33 13 37, mél : Daniel.Gouadec@uhb.fr

- À l'occasion de l'**Année de la France au Japon**, le Salon du livre de Tokyo a suscité une nouvelle demande de traductions d'ouvrages de sciences sociales, et une saison de théâtre français contemporain a été prévue pour l'automne 1999.

Jean-Pol CAPUT

LE FRANÇAIS EN FRANCE

L'ACADÉMIE GARDIENNE DE LA LANGUE

Les emplois recommandés ou déconseillés*

INTERROGATION n. f. XIII^e siècle. Emprunté du latin *interrogatio*, « question, interrogation ».

1. Action d'interroger ou de s'interroger. *Son regard exprimait l'interrogation. Interrogation métaphysique.* Par ext. La question que l'on pose. *Répondre à une interrogation.*

Spécialt. Ensemble de questions posées à des élèves pour contrôler leurs connaissances. *Interrogation écrite, orale. Une interrogation de géographie, d'anglais.*

2. GRAMM. Phrase, énoncé servant à poser une question. *Interrogation totale*, qui porte sur l'ensemble de l'énoncé et à laquelle on répond par oui ou par non. *Interrogation partielle*, qui porte sur une partie de l'énoncé. *Interrogation directe*, exprimée dans une proposition indépendante ou principale. *Interrogation indirecte*, exprimée dans une proposition subordonnée qui suit un verbe de sens interrogatif. *Point d'interrogation*, signe de ponctuation (?) servant à marquer l'interrogation directe.

L'interrogation directe exige l'inversion du sujet et du verbe. On doit dire : *Quelle heure est-il ?* et non « *Quelle heure il est ?* ». Cette règle ne souffre aucune exception.

INVESTIR v. tr. XIII^e siècle, *investir*. Emprunté du latin *investire*, « revêtir, garnir ». Les sens militaire (XIV^e siècle) et financier (XX^e siècle) viennent respectivement de l'italien *investire* et de l'anglais *to invest*, tous deux d'origine latine.

1. Revêtir d'un titre, d'une dignité, au cours d'une cérémonie qui comporte généralement la remise solennelle d'un objet symbolique, d'un attribut. *L'empereur l'avait investi de cet électorat, de ce duché. Les rois investissaient les évêques en leur remettant la crosse et l'anneau.* Par ext. Mettre officiellement en possession d'un pouvoir, d'une autorité quelconque. *Il a été investi [...] des pleins pouvoirs. Le droit dont il est investi. Un gouvernement investi de la confiance du Parlement.* Pron. *Il s'était investi d'une autorité absolue.*

2. Cerner, entourer de troupes une place de guerre, de façon à interdire toute entrée, toute sortie. *Investir une citadelle, une position ennemie. César investit Alésia. [...]*

Par ext. *Les gendarmes investissent la maison. Les émeutiers avaient investi la pré-fecture. Ne doit pas être confondu avec envahir, mais limité au sens de « cerner ».*

3. FINANCES. ÉCON. Placer un capital ou employer des fonds, afin de les rendre productifs de revenus, ou de développer les moyens de production d'une entreprise. *Investir ses bénéfices dans la modernisation du matériel. De gros capitaux ont été investis dans cette usine.* Ellipt. *Investir dans l'immobilier, à la Bourse.*

Fig. Il a investi toute son expérience, toute son énergie dans ce projet. **Dans cet emploi figuré, il ne convient pas d'utiliser la construction pronominale. S'investir est à proscrire. On dira : *Se consacrer à son travail, s'adonner à une tâche.***

* Extraits du fascicule INSTAMMENT à JALONNEUR (5 février 1999) de la neuvième édition du *Dictionnaire de l'Académie française*. Les fascicules sont publiés par le *Journal officiel*, au fur et à mesure de l'avancement des travaux de l'Académie.

M O T S N O U V E A U X

Pour que l'usage s'en répande plus rapidement, nous continuerons à vous donner, de numéro en numéro, les termes adoptés par la Commission générale de terminologie et de néologie.*

PLAN D'AFFAIRES ou **PLAN DE DÉVELOPPEMENT** (pour *business plan*) : Dossier présentant un projet chiffré de création ou de développement d'entreprise.

PRÉPLACEMENT (pour *pre-marketing*) : Ensemble des démarches ayant pour but, avant une émission de titres, de sensibiliser les investisseurs et de recueillir leurs réactions.

RALLONGE (pour *greenshoe*) : Lors d'une émission ou d'une offre publique de vente, disposition contractuelle qui permet à un émetteur ou à un vendeur d'allouer un supplément d'émission à une catégorie d'investisseurs dans un délai donné après l'opération.

RECONFIGURATION (pour *business re-engineering, re-engineering*) : Remise en cause radicale de l'entreprise pour rendre ses performances aussi bonnes que possible.

CONNEXION (pour *log in, log on*) : Procédure permettant à un utilisateur de se mettre en relation avec un système informatique et, si nécessaire, de se faire reconnaître de celui-ci.

COPROCESSEUR (pour *coprocessor*) : Processeur complémentaire d'un processeur principal destiné à rendre plus efficace l'exécution d'un jeu particulier d'instructions.

CRÈNELAGE (pour *aliasing*) : Effet visuel indésirable provoqué par l'insuffisance de la définition d'une image ou par un filtrage inadéquat des contours d'objets, et qui prend habituellement la forme de dentelures et de contours brisés.

GRAPPE (pour *cluster*) : Ensemble d'appareils de même type (terminaux, ordinateurs, etc.) rattachés à une même unité de contrôle.

* Extraits des fascicules — *Vocabulaire économique et financier* (14 août 1998), *Vocabulaire de l'informatique* (10 octobre 1998) — publiés au *Journal officiel* et disponibles à la Délégation générale à la langue française, 1, rue de la Manutention, 75116 Paris, tél. : 01 40 69 12 00, téléc. : 01 40 69 12 80, mél. : dglf@culture.fr et site : <http://dglf.culture.fr>

TIRER DANS LE BON SENS

On peut *tirer* énormément de choses⁽¹⁾: *un lapin, l'escarpolette, les cartes, sa jupe, les cheveux*. On peut *tirer l'oreille* à un mauvais élève, mais cela ne se fait plus qu'au figuré.

On peut *tirer parti, tirer un plan* et même *des plans... sur la comète*. On peut *tirer des chèques* si on a une provision suffisante.



Mais on ne peut pas « tirer un bilan »⁽²⁾ ! Un bilan *se dresse, s'établit* ou *s'arrête*. On *publie un bilan* et, pour parler simplement (ce qui est le mieux quand on doute), on *fait le bilan*.

Ceux qui ont pris la mauvaise habitude de « tirer le bilan » ne sont que des *tire-au-flanc* : la haute idée qu'ils ont de leur savoir les dispensera toujours d'ouvrir un dictionnaire. Aidons-les.

Quand ils « tirent le bilan par son mauvais bout », ils veulent dire qu'ils *tirent un enseignement, une conclusion*. Eh bien, qu'ils le disent désormais, et nous ne tirerons ni gloire ni orgueil de le leur avoir appris ! À moins qu'il n'y ait rien à tirer de ces malheureux cerveaux, auquel cas il nous faudra tirer le rideau et même l'échelle pour faire bonne mesure. Nous aurons conscience d'avoir fait le nécessaire pour les tirer de l'erreur.

Jean FENECH

(1) Voir Le Robert en 6 volumes p. 737 à 740.

(2) Souvent entendu dans les médias.

Toute notre reconnaissance va aux mécènes qui,
par leur générosité, soutiennent notre action.

Citons l'éditeur **Flammarion**

et nos amis :

Mme Raymonde Tillon et **M. Jean Camus**, fils de notre fondateur.

PEAU DE BALLE, BALAI D' CRIN...

Depuis *ballein* se présentent *balle*, *ballon* et *balistique*. En réalité, à la même orthographe *balle*, correspondent quatre mots différant par leur origine et leurs sens. De même il existe deux *ballons*, celui des jeux et l'autre, culminant à Guebwiller. Ils seront vus plus tard.

La première balle, si l'on peut dire, se rattache au *baller* médiéval qui a conduit au *bal*, signifiant aussi « vanner ». En secouant les grains bruts apportés par la moisson, on éliminait la balle, voltigeant dans le vent.



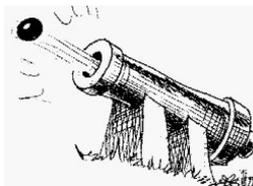
Puis allons *jouer à la balle*, mieux à la pelote, comme on disait au Moyen Âge pour le jeu de paume – la pelote basque est restée célèbre. C'est probablement sous la plume de Rabelais que *balle* a connu le succès : le voyageur avait entendu *balla*, en Italie septentrionale, avec la forme dialectale *palla*, héritière de **balla* en longobard (langue du nord de l'Italie). L'anglais et l'allemand ont respectivement *ball* et *Ball*, d'où *football* et

Fussball, mots à succès. Ce deuxième mot *balle* est donc lié au sport, aux salles de jeu de paume, ce qui avait fait supposer que l'expression *enfant de la balle* s'appliquait aux fils des maîtres de ces lieux de distraction. Mais ne s'agirait-il pas d'une filiation du quatrième mot ? Les emplois de *balle* (à jouer) sont variés et fréquents (*saisir la balle au bond*, *la balle est dans votre camp*) ou familiers, voire argotiques (*une balle d'amour*, *rond comme une balle*). Dans *Le train de 8 heures 47*, Courteline fait dire à son bidasse : « Pour aller pieuter à la caserne, c'est peau de balle, balai d'crin et vérités diverses... »

Une dérivation un peu inattendue nous mène aux élections. Au Moyen Âge, pour voter, on employait de petites pelotes, des *ballottes* (1492). Il pouvait s'agir de boules de deux couleurs, les membres du jury mettant dans l'urne soit la blanche, favorable au candidat, soit la noire, infamante. Une majorité de boules noires provoquait un échec ; d'où *blackbouler*. Il y a *ballottage* (*ballotaggio* en italien) lorsque le résultat d'un vote n'est pas définitif. En anglais, *ballott* désigne un

« scrutin d'élection » et, en russe, *ballotnovat* signifie « mettre aux voix ». Le verbe *ballotter* possède deux sens, l'un actuel pour « ne pas être bien arrimé », donc avoir tendance à rouler comme une balle, l'autre désuet. Deux expressions d'un argot historique utilisent ce dernier sens : *ballotter la came*, c'est « remettre de la marchandise », et *ballotter un client avalant* signifie cruellement « jeter un homme à l'eau après l'avoir volé ». Bien entendu, on ne confondra pas avec le *ballotter* précédent.

La troisième *balle* concerne le projectile. Il est encore d'origine transalpine depuis *palla da canone*, « boulet de canon ». Ce serait en somme un cas particulier du deuxième mot.



Quant à la quatrième *balle*, un « gros paquet de marchandises », ce mot résulterait d'un long cheminement depuis le francique **balla*, qui a laissé en ancien haut allemand *balla*, en allemand moderne *Ball*, « balle » et *Ballen*, « ballot ». De même l'ancien provençal avait *balla* au sens de « charge bien ficelée pour le transport », d'où *ballot*, *baluchon*, *déballer*, *déballage* (à éviter en famille !), *emballer*, *emballage* (gare à la casse pendant le transport !), *emballeur* (c'est un métier), *emballement* (méfions-nous alors d'un excès de sentiment !).

Munis de ces précisions historiques, revenons à l'*enfant de la balle*. Pour P. Guiraud, le mot *enfant* désigne généralement les membres d'une association et cette *balle* serait de la présente souche : « Le ballot de marchandises des merciers itinérants groupés en associations plus ou moins secrètes et dont la plus connue était celle des *Mercelotz de la Vie généreuse*, ancêtre de l'argot. » L'extension au monde du théâtre se serait faite en raison de son caractère ambulante – Molière l'a bien connu au début de sa carrière, avec ses tournées dans les États de Languedoc. Cocteau s'écriait : « Je suis un enfant de la balle, les planches m'excitent à la manière dont les tables de Monte-Carlo excitent les joueurs. » (*Le Foyer des artistes*, 1947).

Pierre DELAVEAU
Cercle Ambroise-Paré

V O L T E - F A C E

Il est a priori surprenant d'entendre affirmer que certains mots, au fil du temps, ont pris une signification exactement opposée à celle qu'ils avaient à l'origine. C'est pourtant ce que je me propose de démontrer.

Jamais, adverbe de temps, se décompose étymologiquement en deux éléments : *ja*, « le moment dont il est question », et *mais*, du latin *magis* « plus », et donc ici *davantage* (de temps). Il signifie absolument « à un moment quelconque » : *Avez-vous jamais vu pareil spectacle ? Si jamais vous la rencontrez... Sait-on jamais ?* Toutefois, son utilisation plus fréquente avec la négation, sous la forme *ne jamais* (ou *jamais... ne...*), a fini par lui conférer la valeur inverse (« en aucun temps »), même employé seul :

— *As-tu visité Venise ?*

— *Jamais.*

Litré considère qu'alors nous avons affaire à une ellipse où la négation est implicite.

Le même phénomène a engendré le pronom indéfini **rien**, à valeur négative, né d'une association répétée du substantif *rien*, « une chose », avec *ne*. Il subsiste sous cette forme positive dans de rares expressions : *Elle s'inquiète pour un rien. Ce sont des petits riens qui agrémentent l'existence.* Nous trouvons les deux mots réunis dans cette phrase « *Avez-vous jamais rien vu de tel ?* », qui se traduit par : *Avez-vous à un quelconque moment vu quelque chose de tel ?*

Aucun, aujourd'hui compris comme « pas un seul » (*Aucun d'entre eux n'a pu nous donner la bonne réponse. Je n'ai trouvé aucun candidat qui soit digne d'intérêt...*) signifia d'abord « quelqu'un », mais on ne le trouve plus qu'exceptionnellement avec ce sens :

Au pluriel : *D'aucuns prétendent que c'est impossible.*

Au singulier : *Je doute qu'aucun de vous puisse y parvenir* (l'un d'entre vous, un seul d'entre vous).

Ou encore :

*Qui de nous des clartés de la voûte azurée
Doit jouir le dernier ? Est-il aucun moment
Qui vous puisse assurer d'un second seulement ?*
(La Fontaine, « Le vieillard et les trois jeunes hommes »)

Normalement, lorsqu'il exprime une valeur négative, il est singulier. Toutefois, il se met au pluriel s'il est placé devant un nom qui ne s'emploie qu'au pluriel : *La marchandise vous sera livrée à domicile sans **aucuns frais** supplémentaires.*

Les choses se passent un peu différemment avec **personne** : d'une part, le substantif (*une personne, des personnes...*) est resté bien vivant, d'emploi courant ; d'autre part, le pronom indéfini est ambivalent, à la fois positif :

— *Je le connais mieux que personne.*

et négatif :

— *Qui est au courant ?*

— *Personne.*



Nous remarquons encore que, si le pronom est masculin : *Personne n'était plus élégant que toi*, le nom sur lequel il fut formé est féminin : *Cette personne, un homme d'allure élégante, s'est approchée, puis elle m'a regardé.*

N. B. : Les deux virgules entre lesquelles on enferme *un homme d'allure élégante* ont presque la valeur d'une parenthèse ; on pourrait supprimer cette portion de la phrase sans nuire à sa cohérence grammaticale ; le féminin appliqué à la fin nous reporte donc logiquement au substantif *personne*, sujet du verbe, bien qu'on l'ait identifiée comme étant un homme.

Jacques PÉPIN

CADAVRE

Les philologues tirent, pour la plupart, le mot du latin *cadaver*, « corps sans vie », ayant pour racine le verbe *cadere*, qui signifie « tomber ». C'est un mot qui, hors des hôpitaux, des instituts médico-légaux ou des postes de police, n'est que peu employé. On lui préfère le substantif *corps*, du latin *corpus*.

Les Anglais, qui manient mieux que personne l'euphémisme, ont délibérément opté pour le mot *corpse*, « cadavre », un os habituel de la version anglaise pour les potaches non avertis.

Un paragraphe du tome III des *Étymologies*, véritable encyclopédie écrite en latin, en 605, par Isidore, archevêque de Séville, l'un des plus éminents érudits des VI^e et VII^e siècles, a retenu mon attention. Il traite de l'origine de *cadaver* (latin pour « cadavre ») et l'explique comme la triple apocope de *caro data vermibus*, « chair donnée aux vers ». Ce qui m'a inspiré ou peut-être remémoré une définition définitive pour *Épitaphe*, à savoir « quelques vers sur beaucoup d'autres ».

Bernie de TOURS

EXTRAITS DE LA LETTRE DU CSA*

Mettre à jour et mettre au jour

Ces deux locutions voisines par la forme sont souvent confondues, ou, plus exactement, *mettre à jour* est systématiquement employée à la place de *mettre au jour*, de telle sorte que cette dernière expression disparaît du lexique des médias audiovisuels. Cette substitution abusive commence à être relevée dans la presse écrite. C'est pourquoi il convient de rappeler que *mettre à jour*, c'est « tenir en ordre, actualiser », alors que pour signifier « amener à la lumière quelque chose qui était enfoui ou caché, découvrir ou divulguer », on doit employer *mettre au jour* : *De curieux vestiges ont été mis au jour* ou encore *L'enquête a permis de mettre au jour un trafic de voitures volées*.

* Numéro 114 (mars 1999).

A G R I C U L T U R E

« L'agriculture... », la formule est inusable, « elle manque de bras. » Gustave Flaubert s'en moque déjà dans son *Dictionnaire des idées reçues*.

On nous rebat les oreilles sur la diminution lente et inexorable du nombre de paysans, mais, parallèlement, on nous assure que c'est un secteur susceptible d'embaucher de nouveaux bras.

L'occasion est rêvée pour trouver la racine de l'expression. Son auteur s'appelle Alphonse Valentin Vaysse de Rainneville, fondateur, au milieu du XIX^e siècle, de la ferme-école « Le Petit Mettray », dans la Somme. Il l'explique au ministre de l'Agriculture et du Commerce de l'époque, dans un rapport sur l'introduction du travail agricole dans les écoles primaires des campagnes :



« Les bras manquent à l'agriculture dans un grand nombre de localités. Pourquoi ne pas employer les enfants des écoles admis à titre gratuit ? Leur santé gagnerait beaucoup s'ils étaient conduits, pendant trois heures lorsqu'il fait beau temps, sur des champs cultivés, pour y pratiquer des sarclages parfaits et des binages. »

Fermez le ban !

Sarclage, binage... Cela fait bien sûr penser au « labourage et pâturage » de ce brave Sully. Toujours au chapitre « Agriculture » de son *Dictionnaire des idées reçues*, Flaubert ajoute : « une des mamelles de l'État (l'État est du genre masculin, mais ça ne fait rien). »

Patrice LOUIS

Cercle des journalistes

LA DÉCONCERTANTE AMBIGUÏTÉ DE CH

La langue française possède deux sons (phonèmes) distincts que l'on note par les symboles phonétiques ci-après :

[S] comme dans *chandelle*

[k] comme dans *candela*.

La représentation écrite du phonème [S] est obtenue le plus souvent par le groupement de lettres *ch*, plus rarement par *sh* ou *sch* pour des mots de provenance étrangère adoptés sans modification de leur orthographe originale, tels que *shilling* ou *schilling*.

Au contraire, la représentation du phonème *k* est très riche en lettres simples ou en groupements littéraux. On trouve en effet :

- *c* comme *carrosse*
- *k* comme *kermesse*
- *qu* comme *qualifier*
- *kh* comme *khan*
- *ch* comme *chorale*

sans parler du *g* final en liaison avec une voyelle, dont l'exemple le plus célèbre est le « sang impur » de la Marseillaise.

Le *ch* se trouve donc représenter les deux phonèmes distincts, ce qui entraîne dans le discours un désagréable casse-tête : le *ch* doit-il être prononcé [S] ou [k] ?

Interrogation qui peut être immédiatement complétée par la suivante : pour un phonème possédant tant de signes représentatifs, pourquoi diable avoir encore ajouté le *ch* déjà bien installé dans son chuintement à la française ?

Il est certain que ce mode d'écriture a été adopté par les Romains lors de la transposition en langue latine de mots grecs comportant la lettre X (et déjà faut-il écrire *khi* ou *chi* ?).

Les Romains ont choisi *ch*, la langue italienne a suivi et le français, fils du latin, a fait de même.

On peut dès lors être tenté de dire que la clé de la prononciation de *ch* doit être recherchée dans l'origine étymologique grecque, latine, celtique, arabe, wisigothe, slave, du mot considéré ; mais cela n'est pas un critère absolu, car au cours du temps ont pu se produire des

glissements d'un son à l'autre, aboutissant à des prononciations incorrectes qui sont devenues d'usage universel.

Un exemple typique de ce glissement est le nom du maréchal Foch, qui devrait à coup sûr être prononcé *fok* du fait de son origine pyrénéenne. Un autre cas analogue concerne le mot *archives*, qui est prononcé [a:kaivz] par nos voisins anglais, conformément à son origine grecque.

C'est donc très souvent que l'on devra s'en remettre à l'usage, ce qui n'est pas de tout repos.

Afin de conforter cette affirmation, vous trouverez ci-après un échantillon de mots sur lesquels exercer votre sagacité ; ils sont répartis en trois classes : ceux de son [S], ceux de son [k] et ceux qui peuvent être prononcés *ad libitum* de l'une ou l'autre façon.

Voici d'abord une liste de noms communs :

phonème [k]		phonème [S]	
<i>archétype</i>	<i>chiromancie</i>	<i>archevêque</i>	<i>chéchia</i>
<i>archonte</i>	<i>cholurie</i>	<i>archipel</i>	<i>psychisme</i>
<i>acholie</i>	<i>psychiatre</i>	<i>chamelon</i>	<i>schisme</i>
<i>chalcosine</i>	<i>schizophrène</i>	<i>charité</i>	<i>trachée</i>
<i>charisme</i>	<i>trachéite</i>	<i>chataire</i>	<i>tricherie</i>
<i>chénopode</i>	<i>tricholome</i>	<i>chérubin</i>	
<i>chiroptère</i>			

Poursuivons par quelques noms propres :

<i>Achéron</i>	<i>Ézéchiél</i>	<i>Achille</i>	<i>Elche</i>
<i>Aber Wrach</i>	<i>Forbach</i>	<i>Altkirch</i>	<i>Luzech</i>
<i>Anderlecht</i>	<i>Michel-Ange</i>	<i>Auch</i>	<i>Machado</i>
<i>Boccherini</i>	<i>Tycho Brahé</i>	<i>Belpéch</i>	<i>Machu Picchu</i>
<i>Vieux-Brisach</i>	<i>Melanchton</i>	<i>Dietrich</i>	<i>Michel</i>
<i>Chaldée</i>		<i>Eschyle</i>	<i>Mardochée</i>

En troisième lieu, les mots, noms propres ou noms communs, qui présentent les deux prononciations, parfois suivant la localisation géographique ou l'époque à laquelle ils se rapportent ; la récolte en est maigre, mais la liste n'est pas exhaustive : *archiépiscopal* ; *pachyderme* ; *esche* ; *Joachim* ; *Charon* ; *Cham* ; *Bosch*.

Enfin, et hors classification, signalons une des plus belles anomalies de l'espèce, le couple *Archiloque* - *archiloquien* où la prononciation est [k] ou [S] selon qu'il s'agit du nom propre ou de l'adjectif.

Certes, nombre des mots ci-dessus exhumés ne s'emploient pas tous les jours et désignent parfois des lieux qui vous étaient inconnus !

Mais c'est bien la raison pour laquelle on ne peut guère compter sur un usage habituel pour en apprendre la prononciation, et pourquoi leur survenue dans un texte peut créer un désagréable embarras ; si vous le permettez, faisons un test : vous trouverez ci-après une courte liste de mots rares, devinez leur prononciation : *charmosyne* ; *chenalopex* ; *chamémèle* ; *ischélite*.

Bien sûr, on a choisi pour cet exercice des mots dits de formation savante ; mais c'est aussi très souvent à l'occasion de termes semblables que l'hésitation sera de mise.

On regrettera, à ce propos, que, pour des termes de formation savante et récente, les néologistes qui en furent les auteurs n'aient pas fait preuve de l'audace des créateurs du système métrique, qui ont écrit sans état d'âme, *kilogramme* et *kilomètre*. Pourquoi ne ferait-on pas de même pour bon nombre de termes en *ch* ? Enfin, pour finir en limitant vos recherches, sachez que la clé de prononciation du quatuor de mots ci-dessus est : [k S k S] (ca che ca che).

Joseph SANS
Cercle Blaise-Pascal

La date d'échéance de votre abonnement
est inscrite sur l'étiquette de routage de votre revue.
Vérifiez-la, avant de jeter l'enveloppe.
C'est à cette date que vous aurez à cœur,
nous l'espérons,
de renouveler votre adhésion et votre abonnement.

UN PLURIEL BIEN SINGULIER

Certains noms changent le *s* du pluriel en *x*. L'apparition de ce *x* est d'autant plus curieuse que dans la langue latine, qui est à l'origine de la nôtre, le *x* ne se rencontre qu'au singulier.

Que s'est-il passé ?

Trois événements sont à l'origine de cette anomalie.

Le premier se passe entre les *x^e* et *XIII^e* siècles, c'est la vocalisation en *u* du *l* devant une autre consonne, comme dans *palmaire* et *paume* ou *falsifier* et *faussaire*. Le pluriel de *cheval* devient *chevaus*, prononcé *che-va-ouss'*.

Le deuxième événement se passe aux *XIV^e* et *XV^e* siècles, c'est l'utilisation par les copistes d'abréviations ; les finales *us* sont ainsi remplacées par une croix, ce qui conduit à la graphie *chevaX*, mais toujours prononcé *che-va-ouss'*. L'imprimerie va remplacer la croix par un *x*, toujours prononcé *ouss'*. Au bout d'un siècle, on a oublié la signification de ce *x* et la raison de sa curieuse prononciation, aussi rétablit-on le *u*. Le pluriel devient *chevaux*. L'histoire est la même pour *cheveu* ou *chou*, *chevel* et *chol* en vieux français, qui deviennent *cheveux* et *choux* au pluriel. Le *x* terminal prend l'allure d'une marque de pluriel pour des noms en *au*, *eu*, *ou*, et l'on voit apparaître les singuliers *chevau* (conservé dans *chevau-léger*), *vantau*, *noyau*, *chou*.



Le troisième événement est l'arrivée, au début du *XVI^e* siècle, des grammairiens qui vont supprimer la prononciation *ouss'* et rétablir le *l* étymologique dans les noms à vocalisme *a* comme *cheval*, *vantail*, mais pas dans les autres qui restent sous la forme *noyau* (*nouel* en vieux français), *cheveu*, *chou*. Il ne s'agit plus de singuliers d'origine mais de singuliers refaits sur le pluriel en *x*.

Philippe LASSERRE

Section de Bordeaux

De « Saint » en « saint »...

En toute rigueur orthotypographique, le petit texte paru page 51 du numéro 191 de *DLF* aurait dû avoir la forme suivante :

Le jour de la *Saint-Xavier*, deux *saint-cyriens* sont venus en uniforme de Coëtquidan, avec trois *saint-bernard(s)*, déposer une gerbe de fleurs au pied du *saint Matthieu* en marbre de l'église *Saint-Pierre du Gros-Caillou*, à Paris.

Ce même jour, deux *experts-comptables* natifs de *Saint-Cyr-sur-Loire* — des *Saint-Cyriens*, donc — ont apporté vingt et un *saint-honoré(s)* à la gloire de Louis IX, c'est-à-dire *Saint Louis*.

À midi et demi, s'étant donné rendez-vous devant le 56 de la rue du *Faubourg-Saint-Honoré*, les quatre *personnages* [ou, mieux : *tous les quatre*] partirent avec tout leur *saint-frusquin*, et avec les chiens, à la recherche du *Saint-Esprit*.

Commentaires

- *Saint-Xavier* : nom propre de fête, d'où la majuscule à *Saint* et le trait d'union. Donc, de même : *les feux de la Saint-Jean*, *le réveillon de la Saint-Sylvestre*.

- *saint-cyriens* (fém. : *saint-cyriennes*) : nom commun désignant les élèves — et anciens élèves — de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, installée après la Libération au camp militaire de Coëtquidan, dans le Morbihan. Ce camp étant sur le territoire de la commune de Guer (prononcer : « guère »), nous avons donc ici, doublement, une... « école de Guer[re] » !

Le mot étant formé de *Saint-Cyr* + terminaison *ien*, *ienne*, seul le second élément du mot composé varie en nombre.

- *saint-bernard* : nom commun de chien, obtenu par ellipse de « chien de la race de ceux que possédaient les moines de l'hospice et

couvent DU Grand-Saint-Bernard ». Le nom propre a été entièrement banalisé, d'où les deux minuscules, et l'ellipse justifie l'invariabilité de *bernard* (il faut donc déplorer le pluriel *des saint-bernards*, que donnent quelques dictionnaires).

- ***saint Matthieu*** : il ne s'agit pas d'une église, d'une fête, d'un lycée, d'une rue, etc., mais bien du saint lui-même, du moins de sa représentation, ce qui revient au même pour l'orthographe d'usage. *Saint* est un nom commun, et il n'y a aucune raison de mettre un trait d'union : *Dagobert I^{er} fut secondé par saint Éloi dans la réorganisation du royaume...* Dans cette phrase qui figure sans doute dans tous les manuels scolaires, dans les dictionnaires et encyclopédies, avec bien d'autres de même rédaction, personne ne songe à relever l'anachronisme : le conseiller de Dagobert, à l'époque du roi, était *Éloi*, tout court, évêque de Noyon, qui ne fut canonisé qu'ultérieurement. Mais, passons, il s'agit d'un péché bien véniel !

Nous attirons l'attention, de plus, sur les deux *t* de *Matthieu* quand il s'agit de l'apôtre et évangéliste.

- ***église Saint-Pierre du Gros-Caillou*** : nous avons ici un lieu de culte dédié à saint Pierre, et *Saint-Pierre* est donc le nom propre d'un monument (majuscule à *Saint* et trait d'union obligatoires). ***Gros-Caillou*** : nom propre d'un quartier de Paris, d'où l'application de la règle suivie en français quand, dans un titre d'œuvre, dans une expression historique, dans un nom géographique, un adjectif précède un nom propre ou assimilé. À savoir, majuscule à l'adjectif dans ce cas : *le Saint Empire romain germanique*, *la Grande Guerre*, *les Cent-Jours*, *la Triple-Alliance*, *le Petit Caporal*, *la Troisième République*, *la Grande-Bretagne*, « *La Jeune Captive* », « *Les Trois Mousquetaires* », etc. Évidemment, il existe des exceptions !

Il n'y a pas, dans l'histoire biblique et dans les siècles qui ont suivi, de saint connu sous le nom de « *Pierre du Gros-Caillou* », donc il ne peut y avoir — avec des traits d'union partout — d'église ou de basilique « *Saint-Pierre-du-Gros-Caillou* ». En revanche, à Paris,

Marseille, Lille ou Toulouse, il pourrait — il peut — y avoir une église *Saint-Antoine-de-Padoue*.

- ***experts-comptables*** : nom composé, avec trait d'union, s'appliquant à une profession bien précise ; à distinguer de *comptables experts*.

- ***Saint-Cyr-sur-Loire*** : nom propre composé désignant une entité administrative et géographique, c'est-à-dire une commune. Il faut des traits d'union partout et des majuscules à tous les éléments, sauf à la préposition *sur*. Cette règle s'applique aussi aux noms de départements, de provinces, de régions administratives... : *La Roche-sur-Yon*, *Plessis-lès-Tours*, *Bormes-les-Mimosas*, *Vallon-Pont-d'Arc*, *Salon-de-Provence*, *la Seine-et-Oise*, *le Pas-de-Calais* (le département, pas le bras de mer, qui, lui, s'écrit *pas de Calais*), *la région Champagne-Ardenne* (R majuscule facultatif et, surtout, *Ardenne* au singulier)...

- ***Saint-Cyriens*** : gentilé en fonction de nom propre (cf. *les Italiens*, *une Bretonne*, *des Allemands...*), d'où la majuscule — que l'on ne retrouve évidemment pas dans la fonction adjectivale (*une armoire normande*, *les villages tchèques*, *les danses espagnoles...*).

- ***saint-honoré(s)*** : nom commun de gâteau, ainsi baptisé parce qu'à la gloire de saint Honoré, patron des boulangers et pâtisseries... ou bien par référence à la rue Saint-Honoré, à Paris. Grammaticalement, le mot est comparable à *saint-bernard*, et il devrait rester invariable. Quelques dictionnaires acceptent *des saint-honorés*.

- ***Saint Louis*** : personnage révérend de l'histoire de France, Louis IX est surtout connu sous ce qui est ressenti comme un surnom — Saint Louis —, d'où le fait qu'il soit le SEUL saint à qui l'on mette toujours une majuscule au mot *Saint*. Cela ne change rien à la règle du trait d'union quand il ne s'agit plus du roi : *le lycée Saint-Louis*, *la rue Saint-Louis*, etc.



- **Faubourg-Saint-Honoré** : le faubourg Saint-Honoré a donné son nom à la *rue du Faubourg-Saint-Honoré*.

- **tous les quatre** : on ne saurait mélanger, sauf dans une potée, entre autres, des poireaux et des carottes ; on ne peut mettre dans un même panier un *Saint-Cyrien* nom propre et un *saint-cyrien* nom commun, dont les significations sont différentes ! Il faut aussi ne pas préjuger du sexe, et mettre *les quatre hommes* : un des *saint-cyriens* peut très bien être une... *saint-cyrienne*, et parmi les deux *experts-comptables* peut fort bien se trouver une fille d'Ève !

- **saint-frusquin** : nom commun composé ; deux minuscules et trait d'union (pluriel : *des saint-frusquins*).

- **Saint-Esprit** : ce nom masculin est exclusivement au singulier. Comme l'adjectif est devant le nom, majuscule à *Saint* et trait d'union. En revanche, quand, pour désigner cette même troisième personne, on dit : *l'Esprit saint*, il n'y a plus qu'une majuscule et il n'y a pas de trait d'union, parce que le substantif est devant l'adjectif.

En dehors du mot *saint*, qui constituait, il serait vain de le nier, le thème central de notre texte, on peut souligner l'invariabilité de l'expression *en uniforme* (= chacun vêtu d'un uniforme). Revenons aussi sur *au pied* : au sens propre, s'agissant d'une personne vivante, *aux pieds* se met au pluriel : *chien aux pieds de son maître*, *se jeter aux pieds de quelqu'un* ; au sens figuré, emploi au singulier : *être au pied de la montagne* — le texte offrait une autre occurrence, soit un objet figurant une personne, et, dans l'usage, on constate généralement une tendance à voir le singulier : *au pied du Napoléon en bronze*, *au pied de la statue de Louis XIV...*

Et, encore, le masculin de *demi*, accordé sur *midi*, ainsi que l'invariabilité de *donné* (ils avaient donné rendez-vous les uns AUX autres).

Jean-Pierre COLIGNON

Cercle des journalistes



« FLUCTUAT NEC MERGITUR »⁽¹⁾

La carte d'invitation à la réception prévue dans les salons de l'Hôtel de Ville de Paris, en vue de la remise des prix du concours annuel de notre Association, s'ornait, en relief, d'un aimable timbre circulaire aux couleurs rouge, bleu et or. Circonvenant le vaisseau emblématique de notre capitale, de bons yeux parvenaient à lire les mots suivants :

« Scel de la prévôté et échevinage de la ville de Paris ».

Né du latin *sigillum*, « empreinte d'un cachet et signe », diminutif de *signum*, « marque distinctive », le premier terme *scel* de cette inscription a subi le phénomène de vocalisation, passage historique d'un élément consonantique à une voyelle. Ainsi *scel* est-il devenu *sceau*, comme *martel* a donné *marteau*, *albe* a produit *aube*, pour ne citer que ces trois exemples.

La forme *sceau* qui s'est imposée à partir du xv^e siècle en éliminant les précédentes, a curieusement gardé un *c* non étymologique que Littré considère comme « une erreur d'orthographe du xvi^e et du xvii^e siècle », mais qui, pour d'autres, a été conservé pour éviter la confusion homographique du mot avec *seau*. Le même *c* se retrouve dans les dérivés *sceller*, *scellement* et *scellés*, et les composés *desceller*, *descellement*.

J'ajouterai que, si elle n'est pas historique comme dans les exemples ci-dessus visés, la vocalisation intervient dans une alternance synchronique, c'est-à-dire à l'occasion du passage au pluriel des mots en *al* devenant *aux* : *un animal*, *des animaux* ; *un bocal*, *des bocaux*.

Cette remarque s'applique, en outre, aux neuf noms en *ail* ci-après : *bail*, *corail*, *émail*, *fermail*, *soupirail*, *travail*, *vantail*, *ventail*, *vitrail* dont les écoliers apprenaient autrefois la liste par cœur.

Jean TRIBOUILLARD

(1) Cette devise de la ville de Paris signifie : « Il est battu des flots, mais ne sombre pas. »

LES VERBES FRANÇAIS

VERBES EN *IR* : PARTICIPE PASSÉ EN *I*.

CUEILLIR (et ses composés) fait au futur de l'indicatif et au présent du conditionnel *cueillirai(s)* et non « cueillirai(s) ».

En effet, le futur des verbes s'est formé en plusieurs étapes. Au début, il a été formé sur le latin *amare habeo*, mot à mot, « (à) aimer (j'ai) », qui a donné notre *aimer-ai*. Par la suite, cette graphie a fait penser qu'il était formé de l'infinitif et de la désinence *ai*, ce qui a conduit, pour *cueillir*, à la forme *cueillir-ai*, graphie préférée par Vaugelas. Plus tard, la graphie *aimerai* a été sentie, mais à tort, comme étant formée du présent de l'indicatif suivi des mêmes désinences que précédemment avec un *r* intercalé. On a ainsi *aime-r-ai*. C'est à cette époque qu'apparaît *cueille-r-ai*. Aujourd'hui, on a plutôt tendance à vouloir former le futur sur un radical, identique pour toutes les formes verbales, et de la désinence *rai* ou *erai* ou *irai*. Mais cela n'est valable que pour certains verbes de la troisième conjugaison, les autres ayant souvent un radical propre au futur et au conditionnel. Nous les verrons au fur et à mesure.

DORMIR Les verbes en *ir* dont le radical se termine en *m*, en *t* (sauf *vêtir*) et en *v* perdent cette consonne finale aux trois personnes du singulier du présent de l'indicatif, par un effet d'usure, ces trois formes étant les plus utilisées de la conjugaison : *je dors* au lieu de « je dorme ».

Ce verbe est rigoureusement intransitif. On ne peut donc pas dire « il a dormi sa nuit », et, dans la phrase *il a dormi toute la nuit*, *nuit* est un complément circonstanciel de temps et non un complément d'objet direct.

Les composés *endormir* et *rendormir* sont transitifs directs pour les personnes et peuvent être pronominaux : *une jeune fille endormie*, *rendormir un enfant*, *le malade s'est rendormi*.

Philippe LASSERRE

À PROPOS DE QUELQUES EXPRESSIONS...

Boire à tire-larigot

Sémantiquement, l'expression *boire à tire-larigot* n'a de secrets pour personne, qui signifiait déjà « boire en abondance », souvent par goût plus que par besoin, à l'époque du truculent Rabelais où, répondant au « brame » de Gargantua sitôt né, les assistants, « pour l'apaiser, lui donnèrent à boire à tire-larigot ». En revanche, son origine a donné lieu à maintes hypothèses, entre lesquelles un choix paraît bien difficile.

« Une locution, écrit P. Guiraud, est un puzzle dont nous ne possédons qu'une pièce sur dix et, en essayant de le reconstruire, on doit se garder de forcer les morceaux dans une échancrure destinée à rester vide. »

Le mot *larigot*, qui désignait « une sorte de flûte rustique ou flageolet », apparaît dans le refrain d'une chanson de Christine de Pisan au début du xv^e siècle.

« Certains ont pensé, précise Claude Duneton, qu'un tire-larigot était le flûtiste lui-même et que boire comme lui n'était pas une mince affaire, d'autant que les joueurs de flûte ont depuis l'Antiquité une solide réputation de soiffards, comme c'est le cas pour tous ceux qui usent beaucoup de salive⁽¹⁾ [...] Ce qui est sûr, en tout cas, c'est que ce petit instrument a aussi donné lieu à des tas de sous-entendus paillards, comme d'ailleurs la flûte en général, et de nos jours la clarinette.

[...] C'est le "sens un peu trop libre" dont parle Furetière à propos du vers de Saint-Amant :

Danser le double branle au son du larigot. »

Et pour en finir avec d'interminables recherches je citerai ce que Littré offre en pâture :

« On a prétendu que Rigaud ou Rigault, archevêque de Rouen, avait donné une très grosse cloche à la cathédrale de cette ville, que cette cloche fut nommée *la rigault* et que, quand on avait tiré la rigault, on était altéré. Les textes ne justifient pas cette origine. »

Ainsi demeurons-nous au domaine de la fantaisie.

Jean TRIBOUILLARD

(1) *Tibicinum genus vini avidum*. La lignée des joueurs de flûte avide de vin. (Tite-Live.)

LES FIGURES D'ÉLOCUTION OU DE DICTION (suite)

HOMÉOTÉLEUTE n. m. Du grec OMOIOS, « semblable », et TELEUTÊ, « fin ». Il s'agit de l'utilisation, dans une même phrase, de mots ayant la même sonorité finale.

« *Vous verrez l'abomination de la désolation* » (Bossuet.)

« *Un parler non pédantesque, non grotesque, non plaideresque mais plutôt soldatesque* » (Montaigne.)

« *Tels sont les hermétismes que notre exégèse résout, les équivoques que notre invocation dissout, les artifices que notre dialectique absout.* » (Lacan.)

La longue litanie de maladies de Monsieur Purgon, entrecoupée des exclamations d'Argan, dans *Le Malade imaginaire* de Molière (III, V), en est un exemple caricatural (*bradypepsie, dyspepsie, aepsie...*).

KAKEMPHATON n. m. En grec, « malsonnant, inconvenant ». Il s'agit d'une cacophonie indécente.

« *Vous me connaissez mal : la même ardeur me brûle
Et le désir s'accroît quand l'effet se recule.* » (Corneille, *Polyeucte*.)

« *L'amour a vaincu Loth !* » (Abbé Pellegrin.)

MÉTAPLASME n. m. En grec, « changement de forme, transformation ». Il s'agit du nom générique des jeux de mots consistant à utiliser des mots de sonorité voisine existant par hasard ou formés en ajoutant, retranchant ou permutant des lettres.

1. **ANAGRAMME** n. f. En grec, transposition de lettres. Il s'agit de la décomposition d'un mot et de la recombinaison, avec les mêmes lettres, d'un autre mot existant déjà ou imaginé.

La niche du chien.

Angleterre, c'est l'étrangère.

Alcofribas Nasier imaginé par François Rabelais.

Voltaire imaginé par Arouet L. J. (Le Jeune), en prenant *I* pour *J* et *V* pour *U*.

Philippe LASSERRE

UN PIÈGE TENDU PAR LES ADVERBES EN *MENT*

Faut-il écrire *ment* ou *mment*, avec un *m* ou deux *m*, *amment* ou *emment* ?

Malgré un nombre assez important d'exceptions, la règle générale est simple.

Le plus souvent, ces adverbes de manière se forment à partir de l'adjectif au féminin, terminé par *e*, suivi du suffixe *ment*.

Exemples :

vivement, joyeusement, légèrement, lentement, doucement, curieusement, certainement, etc.

Ce suffixe *ment* qui vient de l'ablatif latin *mente* signifie « avec une pensée », ou « dans des dispositions », « d'une manière ». Le mot latin étant féminin, on comprend que l'adjectif soit aussi au féminin : *joyeuse/ment* = dans des dispositions joyeuses ; *vive/ment* = d'une manière vive...

Plus complexe, le cas des adverbes formés sur les adjectifs en *ant* ou *ent*. Ces adjectifs ont une forme unique en latin, pour les deux genres. En français ancien, ils ne comportent donc pas d'*e* final au féminin. Et l'adverbe sera en *amment* si l'adjectif présente un *a* dans sa syllabe finale :

courant Ä *couramment*, *constant* Ä *constamment*, *vaillant* Ä *vaillamment*,
bruyant Ä *bruyamment*, *pesant* Ä *pesamment*, *puissant* Ä *puissamment*,
savant Ä *savamment*, *obligeant* Ä *obligeamment*, etc.

L'adverbe sera en *emment* si l'adjectif est en *ent* :

prudent Ä *prudemment*, *récent* Ä *récemment*, *apparent* Ä *apparemment*,
évident Ä *évidemment*, *fréquent* Ä *fréquemment*, *décent* Ä *décemment*...

La double lettre *m* provient d'une assimilation tout à fait naturelle du *n* en *m* devant le *m* du suffixe, après la chute du *t*, consonne dentale, très fragile et difficile à prononcer entre deux consonnes :

- *couran(t)-ment* Ä *couramment*, *constan(t)-ment* Ä *constamment* ;
- *pruden(t)-ment* Ä *prudemment*, *recen(t)-ment* Ä *récemment*.

Marie-Madeleine DORVEAUX

LES DICTIONNAIRES

Les dictionnaires ont apparemment deux rôles. Le premier est une fonction de référence et d'arbitrage de la langue *commune*.

L'autre est une fonction d'information sur ce qui est nouveau ou spécialisé, sans préjuger du caractère « correct » ou « recommandable » des néologismes. Il s'agit souvent de termes jargonneux ou barbares, utilisés par des groupes restreints.

Il est facile de vérifier que, dans l'esprit de tous, le dictionnaire est au mot ce que le livre de grammaire est à la syntaxe : un arbitre indiscutable, la référence, l'avis final. C'est la fonction principale, sinon unique, attendue de tous les Français et de tous les francophones.

Cette responsabilité écrasante devrait hanter les auteurs et éditeurs et leur donner autant de transes que peut en avoir un juré d'assises. Ce n'est probablement pas le cas, à en juger par leur rapidité stupéfiante à entériner tous les barbarismes, les contresens, les apports injustifiés, les abréviations abusives, les inepties de *l'usage*, sans les différencier des néologismes indispensables.

La majorité de ces éditeurs ne remplissent pas leur devoir, qui est de recueillir les signes reconnus par *l'ensemble des communicants*, et non par une fraction d'entre eux, comme un groupe d'adolescents, quelques journalistes en mal d'originalité, des techniciens de pointe baptisant des concepts déjà baptisés par d'autres techniciens de pointe.

Sont-ils gênés par des impératifs commerciaux ? Laissons-leur cette excuse. Mais il est grand temps de poser – et de résoudre – un problème fondamental : les dictionnaires doivent-ils rester un pur produit commercial, plus libre encore que le beurre, les jouets et les films, puisque ces derniers sont soumis à une stricte réglementation ?

Les dictionnaires, documents encore plus fondamentaux que les manuels d'histoire et de mathématiques, peuvent-ils échapper à la tutelle du ministère de l'Éducation ?

Christian HERSAN

LE MARTYRE DU FRANÇAIS

Contrairement à ce que d'incorrigibles optimistes voudraient nous faire croire, le français n'en est plus à évoluer ou à s'enrichir. Il ne cesse au contraire de se renier, de s'abâtardir, de se nécroser littéralement dans l'indifférence quasi générale.

Cela tient à la funeste conjonction de quatre principaux facteurs :

1) la religion du « laisser-faire », héritage de mai 68 ;

2) la déliquescence de l'enseignement (*idem*) ;

3) la victoire de l'image sur l'écrit ;

4) l'emprise croissante du sabir hexagonal, ou bas-français, que favorisent la cuistrerie et l'illettrisme. Ce couple maudit sévit surtout dans les médias de masse, où les dépêches d'agences anglaises et américaines sont traduites de façon hâtive et calamiteuse par des rédacteurs francophones peu au fait non seulement des finesses de l'anglais, mais aussi – ce qui est plus grave encore – des inépuisables ressources de leur langue maternelle. Ces individus, qui méprisent le français à proportion de la méconnaissance qu'ils en ont, se croient supérieurs à la masse du « public » au seul motif qu'ils ont mal digéré quelques notions « basiques » d'anglais. Celui-ci est du reste gravement dénaturé à force de servir ainsi dans le monde entier à son plus bas niveau ; c'est pourquoi non seulement il n'est pas coupable de ce qui arrive au français, mais il est victime, lui aussi, de l'ignorance de ses très nombreux locuteurs. Les propos ci-après sont donc exempts de toute xénophobie, mais visent, en revanche, à ridiculiser ces francophones de naissance qui participent plus ou moins sciemment à la véritable curée lancée depuis quelques lustres contre une langue merveilleuse : la leur.

Les terrains contaminés sont légion. Ce sont non seulement les médias, mais aussi la recherche scientifique, la chanson, le cinéma, voire la « littérature » (quoi que signifie à présent ce mot galvaudé), et le mal progresse chaque jour.

Lorsque quelqu'un a tendance à user systématiquement d'anglicismes, cela peut avoir l'une ou plusieurs des quatre causes suivantes.

1. Il s'agit d'un non-francophone connaissant mieux l'anglais que le français, ce qui le porte naturellement à décalquer celui-ci sur celui-là.

Dans ce cas, l'intéressé, outre sa non-francophonie, a l'excuse d'être précédé sur cette voie par bien des francophones (voir ci-dessous).

2. L'intéressé assimile de façon passive, par pur illettrisme, tous les anglicismes que « matraquent » les médias. Nous l'excuserons également.

3. Il s'agit d'un snob, qui se veut « branché » et trouve très chic d'exhiber sa connaissance embryonnaire de l'anglais en bannissant de son langage le plus grand nombre possible de tournures françaises. Celles-ci trahiraient en effet son appartenance à une culture qu'il juge ringarde et se sent donc tenu de récuser pour suivre servilement les veines de la langue de bois médiatique. C'est le cas de bien des journalistes (voir ci-dessus) et surtout des publicitaires.

4. L'intéressé n'a plus confiance en l'**autorité sémantique** de sa langue maternelle par rapport à celle qu'il prête à l'anglais. Il dira *standard* au lieu de *norme*, *niouses* au lieu de *nouvelles* et *opportunités* au lieu d'*occasions*, par simple peur de n'être pas compris, fût-ce de ses propres compatriotes ! Tel est le cas de nombreux *manadgères* (ou *manadgeurs*) d'entreprise grande ou petite.

Seule une nette et rapide amélioration de l'enseignement des langues (maternelle et étrangères) permettrait de remédier aux conséquences de ce déséquilibre culturel croissant, dont la gravité se fait de plus en plus sentir à mesure que passent les générations.

Les lecteurs qui verront dans ce qui suit un vibrant plaidoyer **pro domo** (c'est-à-dire en faveur des linguistes **praticiens**, et non théoriciens) s'acquerront la très haute estime de l'auteur pour leur remarquable perspicacité.

C e s m o t s q u i d é s i n f o r m e n t

Le mot *éducation* est devenu un exemple frappant de leurre linguistique.

Lorsqu'à la fin des années soixante on décréta que, dans l'une de ses deux acceptions, *éduquer* était synonyme de *brimer*, le monopole de l'**éducation** (celle qui consiste à **élever** les enfants) fut retiré à des parents démissionnaires ou réputés abusifs, pour être partagé entre la

déjà envahissante **télé** et la prétendue infaillible **Éducation nationale** (ex-**Instruction publique**), qui avait pourtant bien assez à faire avec l'**enseignement**.

Résultat de cette confusion sémantique volontaire et entretenue dans les esprits : le mot *éducation* est en train de perdre ses deux sens à la fois. En effet, depuis 1968, quels parents osent **élever** leurs enfants, quels professeurs sont censés **instruire** ces derniers, quand beaucoup ont à cœur de « copiner avec », tandis que nombre d'autres se bornent à les « éveiller », sans oublier ceux qui, de plus en plus, doivent s'en protéger physiquement ?

Il n'est pas jusqu'aux mots *élève*, *étudiant* et *pédagogie* qui – trop explicites, sans doute – ne commencent à indisposer la redoutable corporation des **théoriciens de l'éducation**, lesquels jugent plus convenable d'employer trois expressions politiquement correctes : **apprenant**, **enseignant** et **transfert de connaissances**. Quant aux **apprentis** et à leurs **maîtres**, ils ont intérêt à raser les murs, car leur avenir est, paraît-il, derrière eux.

Nos pédants technocrates ont donc réussi à étouffer une notion gênante en l'enfermant dans un terme dévitalisé, c'est-à-dire vidé de son sens, dont le rabâchage incantatoire fait tomber la véritable signification en désuétude. C'est là ni plus ni moins que l'art de l'euphémisme lénifiant, affublé des habits neufs de la **communication** (autre mot-sarcophage !).

Dans son roman visionnaire *1984*, George Orwell faisait de l'appauvrissement systématique du langage l'arme absolue d'une oligarchie oppressante et hypocrite. Nous n'en sommes pas encore à l'oppression, mais l'hypocrisie est là et bien là, comme en témoigne la langue de bois « écran de fumée » et « cache-misère » qui s'impose peu à peu.

Le vocabulaire n'est pas innocent, et l'usage qu'on en fait l'est encore moins. Voici une liste (hélas non exhaustive) de termes et expressions qui ont de moins en moins cours, pour l'unique raison qu'ils sont trop clairs ! On trouvera en regard leurs équivalents politiquement corrects qui, malgré le souci de minimiser et de dédramatiser dont ils procèdent, relèvent souvent de l'enflure verbale.

ON NE DIT PLUS	MAIS
vieillards, personnes âgées clochard loubard, casseur banlieue pourrie cancre perturbateur tags et autres graffitis barbouilleur de murs rap et autres rythmes saccadés amuse-gueule stérilité chef du personnel bombardements victimes civiles de bombardements propagande	quatrième âge, seniors exclu (SDF) jeune quartier sensible élève à problème(s) ou : élément difficile en situation d'échec scolaire intéressante expression graphique du malaise des jeunes face à une société qui les rejette graphiste pariétal, conscientisateur intéressante expression musicale de l'angoisse des jeunes dans un monde qui n'a rien à leur offrir amuse-bouche infécondité directeur des ressources humaines frappes aériennes dommages collatéraux campagne d'information et de sensi- bilisation



Une langue qui n'a plus le courage de nommer simplement les gens ou les choses est une langue honteuse d'elle-même, donc une langue en train de mourir, à l'instar de la civilisation qui la porte (et qu'elle porte). Pour éviter cela, il importe de braver à tout prix le **terrorisme euphémique**, fût-ce au risque de choquer.

François THOUVENIN

INDULGENCE NON PLÉNIÈRE

Les confrères journalistes sportifs se plaignent souvent, avec amertume, d'être blagués, raillés, persiflés du fait d'une expression écrite ou orale que l'on critique de façon outrancière, selon eux.

Il est vrai que les généralisations sont toujours excessives et injustes, surtout quand les critiques émanent de lecteurs, d'auditeurs ou de téléspectateurs, qui, eux-mêmes non infaillibles peut-on supposer, sont bien tranquilles, loin de la « presse ». Le débit obligatoirement accéléré des commentateurs œuvrant en direct excuse plus d'un lapsus linguae, et la course démente contre l'horloge pour assurer le bouclage dans la presse quotidienne est responsable de plus d'un lapsus calami...

Ce plaidoyer, fondé sur des réalités de travail que nous connaissons très bien personnellement, nous est inspiré par l'écoute des reportages en direct des rencontres de football des seizièmes de finale de la Coupe de la Ligue, le samedi 9 janvier 1999. Entre autres perles, en effet, nous avons ouï : « X... a échappé à la politesse de ... », où, pour expliquer qu'un attaquant s'était débarrassé du défenseur adverse qui le marquait, le commentateur a mixé *brûler la politesse* et *échapper à la surveillance, au marquage*, etc. Et aussi : « Z... jongle avec le ballon... Ah ! un jongle (!) de trop : il perd la balle ! »

Le débit imposé au reporter est si rapide que les mots se chevauchent, s'intervertissent, se télescopent... Car il n'est pas question de bafouiller des « euh... » ni de laisser des blancs à l'antenne parce que l'on cherche des mots plus appropriés ! L'exercice est difficile, vraiment, et mérite d'être jugé avec compréhension.

Néanmoins, en dépit de la faconde, de la verve, de la vivacité nécessaire, on devrait s'efforcer de maîtriser son verbe et de s'exprimer non pas, certes, en une langue trop soutenue, au style châtié inadapté, mais tout simplement en un français correct, précis, en employant avec justesse des expressions et termes de bon aloi.

C'est là une exigence redoutable, mais — les professionnels doivent l'admettre en toute honnêteté — indubitablement liée à un métier soumis à de multiples obligations, en particulier de qualité et de rigueur.

Jean-Pierre COLIGNON
Cercle des journalistes

POURQUOI FAIRE SIMPLE ?

Depuis l'avènement de la monnaie européenne, votre banquier vous indique, pour chaque somme en francs, son équivalent en euros – vous voulez dire sa *contre-valeur* – que non point ! c'est à sa « contre-valorisation » que vous avez droit.

Les voies réservées aux cyclistes devront être rendues bien visibles pour éviter tout accident ; aussi seront-elles non pas *bordées*, certes, mais « bordurées » d'un dispositif spécial.

Un chantier sévit sur une avenue depuis plusieurs semaines ; prenez patience, bonnes gens : un panneau annonce sa fin... *prévue* ? Non ! « prévisionnelle » pour le 28 janvier. Il est vrai que, le 15 février, malgré ce « prévisionnement », la chaussée est toujours éventrée... les travaux sont bien loin d'être finis – oh, pardon ! je voulais dire *finalisés*...

Madeleine ROUSSEL

BEAU SPECTACLE !

« Tiens !, me dis-je, le spectacle américain de Jean ! J'aime bien Jean Manson. Cela faisait un moment qu'elle ne chantait plus en public. J'ai bien envie d'aller l'écouter. 100 F la place ! Ce n'est pas excessif. »



Je m'approchai du stand pour demander à quel théâtre elle allait se produire. Deux hommes s'y trouvaient. Ils me regardèrent comme si j'étais folle. Non, ils ne vendaient pas de billets de théâtre. « Votre affiche est trompeuse », leur dis-je...

Que vendaient-ils, alors ? Pour le savoir, tournez la page.



Beau spectacle, en effet !

Janet RAFFAILLAC

OSCAR DU CHARABIA

Jean-Pierre Moussaron, agrégé de lettres classiques, maître de conférences en langue et littérature françaises à l'université Bordeaux III, et directeur de programme au Collège international de philosophie de Paris, a signé, dans Jazz Magazine (mars 1999), un article consacré à « Evolution », disque du groupe Stevens/Fonda. En voici quelques extraits.

Outre l'interchange continu qui l'anime, la spécificité de ce quintette repose, avant tout, sur l'alliance de thèmes complexes joués en commun, voire à l'unisson, avec l'improvisation la plus totalement libre permise à chaque partenaire [...]. Dans le présent disque, recueil des grands moments de plusieurs concerts européens de 97, cette texture mobile, dont l'incroyable énergie naît du plaisir enthousiaste de jouer en commun, déplace la force de son invention en un « multivers », où, par-delà l'évidente mémoire du jazz entier, des harmonies quasi et post-weberniennes s'ajointent à des mélodies « ornetiennes » poignantes ou exaltées, des mélismes de blues, et des blocs de ce chant massif issu des grands ensembles free. Simultanément d'anciennes formes (duo, trio, quatuor) y sont repeuplées, et variées dans le battement de tension/détente d'un swing persistant, implicite ou manifeste, en de multiples rythmes et tempi. Ainsi, tandis que l'alto de Whitecage dénivelé intensités, hauteurs et durées dans des courbes sagement sinueuses aussi bien qu'à longs traits tendus, au travers d'éventuels tourbillons de *growls* et une manière de manducation appliquée, dirait-on, à presser le son hors du tube de métal, les trompes folles de Robertson courent en urgence les « up tempi » à la limite du jouable, allant jusqu'à diviser les suites de notes en autant de *split seconds*, cependant que, par intermittence, le cri diversement vibré de leur cuivre se fait relance du discours.

FÉMININ... MASCULIN...

Soyez rassurés... Il s'agit seulement des enseignes des salons de coiffure, enseignes qui se sont modifiées au cours des dix dernières années.

Auparavant, on se contentait d'afficher *Coiffeur pour dames* ou *Coiffure messieurs*. Mais quelle banalité !...

Aujourd'hui, nous voyons fleurir partout :



« Coiffure au masculin » ou « Coiffure au féminin », voire « Coiffure mixte » ou « Coiffure unisexe » ; « Coiffure féminine » ou « Coiffure masculine » et parfois « Coiffure Juniors », comme s'il s'agissait d'un genre nouveau !

Coiffeur au féminin... Coiffeur au masculin : notre artisan adapterait-il son sexe au genre concerné ?

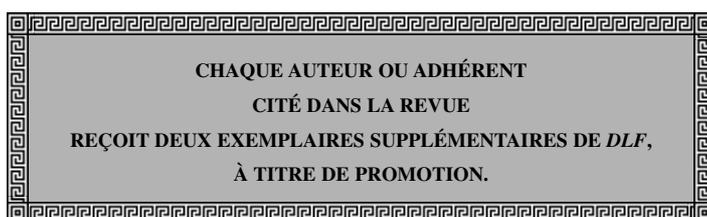
Du petit salon des villages de France au grand salon parisien, la consigne est la même : l'enseigne ou les inscriptions publicitaires sont rédigées au féminin ou au masculin...

Tout se passe comme si la profession avait imposé cette nouvelle norme à ses licenciés.

J'en appelle au bon sens des responsables, qui interviennent dans les secteurs du tourisme, des arts et de la culture : des conseils pourraient être donnés afin que la raison ne cède pas au ridicule.

Armand HADRIA

Cercle Blaise-Pascal



POUR L'EXEMPTION CULTURELLE

Actuellement, les pouvoirs publics se concentrent sur une énième modification de la législation audiovisuelle aux contours incertains et à l'issue improbable. De son côté, l'autorité de régulation assiste en spectateur aux parties de Monopoly des opérateurs du secteur.

Face à l'irruption fracassante des nouvelles techniques de la communication au service de la culture dominante américaine, la souveraineté culturelle française est fortement menacée. On ne saurait donc, sans réagir, accepter l'extension des lois du marché à l'audiovisuel et à la culture : cinéma, livres, musique.

Les évolutions techniques et la création de l'espace audiovisuel numérique balayeront les digues culturelles que certains croyaient infranchissables. Il en est ainsi pour l'édition musicale depuis l'utilisation combinée du *Web* et du logiciel MP3 qui pourraient rapidement contribuer à tarir les droits d'auteur.

Au sein du cyclone libre-échangiste

Hésitant entre une « bunkérisation » irréaliste et la soumission complaisante au complexe médiatico-financier dominé par les États-Unis, la France doit refuser un libre-échangisme qui masque la logique financière et commerciale des grands opérateurs anglo-saxons. Les entreprises américaines de programmes audiovisuels, cinématographiques et de musique sont des géants à côté desquels les opérateurs français font pâle figure.

La nécessaire concentration capitaliste du secteur n'en est en France qu'à ses balbutiements. De nouveaux obstacles législatifs se profilent, et l'on peut craindre que les investissements américains en Europe, dans le câble, les studios, la distribution des films, la musique, soient plus rapides que l'édiction de nouveaux dispositifs anti-concentration. Il y a quinze ans, aucune chaîne de télévision américaine n'était diffusée en Europe. On en compte déjà une cinquantaine, surtout à l'Est. À ce rythme, la première chaîne de télévision privée des pays

d'Europe centrale sera américaine avant 2005. Déjà, en cette fin de siècle, les États-Unis réalisent 80 % du chiffre d'affaires du cinéma européen et 60 % de la fiction télévisée, tout en possédant la majeure partie des réseaux de distribution et des chaînes de télévision transnationales, sans parler de la musique.

Ou bien, ou bien...

Certes, la France peut faire le choix de s'abandonner au marché, de renoncer à son identité culturelle et linguistique, et de laisser partir ses créateurs à Hollywood. Demain, si la situation n'est pas redressée, la France, qui possède une agence de presse mondiale, peut également faire le choix d'être informée par les *networks* américains. Demain, elle peut tout aussi bien considérer, dans cette société de l'information dont elle célèbre chaque jour les louanges, que l'image n'a aucune importance. Continuant sur cette lancée, elle peut accepter de réduire son industrie audiovisuelle au sous-titrage des séries anglo-saxonnes. Il en est de même pour la musique.

Mais elle peut aussi adopter une position diamétralement opposée. Comment ? En manifestant sa volonté de défendre souverainement son identité culturelle ; ce qui, à l'évidence, suppose que soit affirmée et mise en œuvre une véritable politique de culture de masse dans tous les domaines – livre, cinéma, audiovisuel, musique.

Il est temps que la France et l'Europe cessent de donner priorité au renforcement de mesures réglementaires aisément contournables et qui, de toute façon, ne peuvent éviter le déferlement américain. D'autant plus que les États-Unis trouveront toujours en Europe des alliés chez les opérateurs avides de ramasser les miettes du festin mondial.

Il nous faut donc changer de stratégie. Radicalement. Brutalement.

L'exemption culturelle en lieu et place de l'exception audiovisuelle

La régulation décidée par l'État et mise en œuvre par des autorités indépendantes est indispensable, tout autant que des moyens financiers adaptés.

Mais il n'est pas sûr que nous puissions obtenir au plan international la reconnaissance définitive de l'exception qui, actuellement, ne concerne que l'audiovisuel. Il faut donc changer d'attitude en partant du principe que les lois du marché ne doivent jamais arbitrer dans le secteur culturel, garant de l'identité d'un pays. L'exception ne peut être qu'octroyée, après d'interminables palabres, alors que l'exemption doit être imposée au titre de la souveraineté culturelle. **L'exemption c'est la reconnaissance, de la part des autorités commerciales internationales – et de la première puissance économique mondiale –, de l'existence de politiques culturelles indépendantes des lois du marché.** C'est elle qu'il nous faut choisir.

Est-ce possible ? Oui, puisque le Canada l'a fait lors des négociations créant la zone de libre-échange nord-américaine, en imposant à son grand voisin et partenaire l'exemption culturelle générale et définitive. Ce que le Canada a su faire, la France peut et doit le faire.



La France ne doit accepter ni démantèlement de sa réglementation, ni négociation sur ses aides financières en faveur des activités culturelles dans leurs fonctions économique, industrielle et financière et dans toutes leurs dimensions : programmes audiovisuels, cinéma, musique, livres.

Cette exemption devrait, un jour, pouvoir s'étendre aux pays membres de l'Union européenne comme aux pays d'Europe centrale. S'ils ne nous suivaient pas, nous ferions une fois de plus – mais pour la bonne cause – cavalier seul (comme pour l'AMI), certains que, très rapidement, ils nous rejoindraient.

Pour une politique culturelle offensive

Pourrons-nous tenir victorieusement sur cette ligne ? Oui. Car il existe deux formes de politique culturelle. La première est défensive (quotas, obligations de diffusion ou de financement, etc.). Elle est nécessaire, mais ses contraintes réglementaires peuvent toujours être contournées. La seconde est offensive, à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières. Elle doit permettre de soutenir nos créateurs et nos opérateurs sur le marché mondial de la culture (cinéma, audiovisuel, musique, livres).

Parce que ces possibilités de soutien sont déniées par les règles de droit commun de l'OMC (Organisation mondiale du commerce), l'exemption culturelle prend son véritable sens. Elle suppose la pérennisation des dispositifs de soutien à la production et du système français propre aux droits d'auteur qui doivent être rapidement consolidés, puisque les techniques nouvelles vont multiplier les outils de piratage, au détriment de la création.

La situation étant parfaitement claire et la position de la France définitive, les échanges culturels ne se feraient plus entre très puissants et très faibles, mais de culture à culture dans une compétition organisée, refusant toute hégémonie et toute uniformité. L'Histoire est là pour nous apprendre que l'une et l'autre ou l'une après l'autre emportèrent toutes les civilisations...

L'ensemble des acteurs de la culture, soutenus par les pouvoirs publics (gouvernement, Parlement, Institut), conscients de leurs responsabilités, devront jeter toutes leurs forces dans cette nouvelle bataille de France : celle de sa souveraineté culturelle.

Jean CLUZEL

NDLR : Jean Cluzel, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, fut, de 1974 à 1998, rapporteur au Sénat du budget de la communication audiovisuelle.

Jorge Luis BORGES

À l'occasion de sa visite d'État, en octobre 1998, S. E. M. Carlos Saul Menem, président de la République argentine, participa aux travaux de l'Académie française. Pour conclure son remarquable discours concernant « l'influence enrichissante » de la France sur son pays, il cita ces vers du célèbre écrivain argentin Borges :

*J*amais je n'ai cessé d'être en France
Et je serai en France quand quelque part à Buenos Aires
La bienfaisante mort m'appellera
Je ne dirai point le soir et la lune, je dirai Verlaine
Je ne dirai point la cosmogonie, je dirai le nom de Hugo
Non point l'amitié, mais Montaigne
Je ne dirai point le feu, je dirai Jeanne,
Et les ombres que j'évoque ne sauraient limiter
Une série infinie.

Jorge Luis Borges

(1899 - 1986) : conteur,
essayiste, poète et romancier.

Œuvres les plus connues :

Inquisitions (1925)

Discussion (1932)

Fictions (1941)

L'Aleph (1949)

Le Rapport de Brodie (1971).

NOUVELLES PUBLICATIONS

À glisser dans votre valise...

Qui n'a rêvé de consacrer ses vacances à la relecture de *La Comédie humaine* ou d'*À la recherche du temps perdu* ? Reconnaissons pourtant qu'il est besoin de livres auxquels on peut ne consacrer que quelques minutes, entre deux avions par exemple, ou qu'il suffit d'ouvrir au hasard pour éprouver la joie de la surprise. Les trois ouvrages suivants possèdent, entre autres qualités, l'avantage de se prêter à une lecture discontinue. Ajoutons que leurs auteurs sont tous trois amoureux de la langue française et que leur bonheur est communicatif.

L'ORTHOGRAPHE ET TOUT POUR DÉJOUER LES PIÈGES DU FRANÇAIS, de Jean-Yves DOURNON

(*Minerva, collection « en 10 leçons », 1998, 224 p., 89 F*)

En dépit de son titre austère, ce livre suscitera en chacun de nous — de 7 à 77 ans... et plus — un intérêt et un plaisir certains. Car l'auteur, à qui nous devons, entre autres ouvrages, le *Dictionnaire des difficultés de la langue française*, nous présente l'orthographe comme un objectif merveilleux, accessible à tous à la seule condition que l'on soit assez averti pour « déjouer les pièges du français ». Le jeu n'est pas aussi difficile qu'on l'a cru, puisque Jean-Yves Dournon nous en communique les règles ! Et celles-ci nous sont présentées avec une clarté remarquable qui facilite la consultation. Or, si la mise en page, la typographie peuvent au premier abord donner l'illusion que l'on feuillette un énième ouvrage scolaire, une lecture plus attentive révèle qu'il s'agit en fait d'un livre savant et complet : rien d'important ne semble avoir échappé à l'auteur.

Outre le rappel des règles de grammaire traditionnelles, comme l'accord des participes passés ou le pluriel des noms composés, des conseils précieux nous sont prodigués tant sur le bon usage des dictionnaires que sur la relation entre l'écrit et l'oral, notamment sur la prononciation. Homonymes, homophones, paronymes n'auront désormais plus de secret pour nous, ni la ponctuation, les accents et autres signes graphiques.

On notera que l'auteur nous suggère (p. 173) de nous amuser à composer des phrases avec des paronymes verbaux du type « l'alarme / la larme ». Bien d'autres jeux peuvent être imaginés à partir de ce livre : mille idées pour animer la maison les jours de pluie ou concevoir les questions d'un jeu de piste...

Enfin un ouvrage à recommander sans réserve, à offrir, à prêter, ou simplement à laisser traîner pour être consulté par tous.

VERSICULETS TEXTICULES, de Claude GAGNIÈRE

(*Robert Laffont, 1999, 500 p., 149 F*)

Le présent ouvrage n'est sans doute pas à mettre entre toutes les mains : le contenu en est parfois assez polisson. Claude Gagnière, qui a publié *Au bonheur des mots, Des mots et merveilles, « Entre guillemets » dictionnaire de citations*, nous présente cette fois « cinq siècles de poésies fugitives ». Le titre est emprunté pour le premier terme à Ronsard, qui a fourni le délicat *versiculet*, pour le second à Queneau, qui a conçu l'humoristique *texticule*.

Cette anthologie de courtes pièces poétiques se compose de trois parties : « Épigrammes », regroupant de petits poèmes satiriques piquants, « Madrigaux », au ton plus tendre et galant, et diverses autres curiosités — acrostiches, bouts-rimés, dédicaces, énigmes — rassemblées sous

le modeste titre de « Fantaisies ». Chacune des parties est constituée d'une suite d'articles au titre insolite, présentés dans l'ordre alphabétique dont la rigueur contraste avec la cocasserie des termes choisis. Chaque article, qui dépasse rarement deux pages, comprend une ou deux poésies, accompagnées d'un commentaire de Claude Gagnière. Des citations variées étoffent ces commentaires aussi spirituels qu'instructifs. Car, on ne s'y trompera pas, ce livre divertissant est œuvre de lettré et c'est avec un grand intérêt que l'on consultera la précieuse bibliographie et les deux index, celui des auteurs comme celui des destinataires. Ainsi apprendrons-nous que Voltaire, un des maîtres du genre, est, dans ce recueil, l'auteur de quarante-quatre pièces, alors qu'il n'en est que cinq fois le destinataire. Et, si très peu de femmes figurent sur la liste des auteurs, on ne sera cependant pas surpris que leur présence soit ressentie comme quasi constante dans le contenu de ces « épigrammes, madrigaux et fantaisies ».

Voici un livre joyeux. Merci à Claude Gagnière de nous avoir présenté ces *Versiculets texticules* et leurs auteurs dans cet ouvrage dont l'esprit nous ravit et fera la joie de notre entourage.

Claudie BEAUJEU

LE PETIT LIVRE DU FRANÇAIS CORRECT, de Jean-Joseph JULAUD

(Éditions First, 1999, 128 p., 15 F)

Ce tout petit recueil (8,6 x 12 cm) peut et doit être emporté partout avec soi. À la moindre hésitation sur l'orthographe, le genre ou la prononciation d'un mot, sur la conjugaison d'un verbe ou l'accord du participe passé, sur les nombreux pièges à éviter, Jean-Joseph Julaud répondra, souvent avec humour, à toutes ou presque toutes vos questions. Si les amis à qui vous ne manquerez pas d'offrir ce vade-mecum tiquent sur *Éditions First*, répondez-leur : « Personne n'est parfait ! »

Guillemette MOUREN-VERRET

TOURISME ET FRANCOPHONIE, « Les Cahiers de la Francophonie », numéro 6

(L'Harmattan, mars 1999, 209 p., 110 F)

Comme chaque année, le Haut Conseil de la Francophonie publie un numéro de cette intéressante revue, coordonné par **Monique Pontault**, chargée de mission au HCF. Chacun d'eux porte sur un sujet unique et réunit des contributions non seulement de collaborateurs de cette institution, mais d'origines aussi diverses que justifiées par le thème traité.

Celui-ci, préfacé par **Michelle Demessine**, secrétaire d'État au Tourisme en France, présente un certain nombre de pays francophones d'un point de vue géographique, mais aussi — ce qui est fort important — culturel. Il allie des présentations assez officielles de ces contrées et des réflexions de personnalités. L'essentiel des pages de cet ensemble (terminé par une bibliographie aux ambitions très larges) porte sur des sujets précis : flux touristiques, promotion, économie et société, formation et langue.

Nous voudrions insister sur l'intérêt tout particulier, à notre avis, de la conclusion de **Stélio Farandjis**, secrétaire général du HCF. Ces cinq pages sont en effet une mine d'idées aussi concrètes que réalisables, qui font dire, en refermant le volume : eh bien, qu'attend-on pour agir ?

Jean-Pol CAPUT